



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la protection
judiciaire de la jeunesse

RÉFÉRENTIEL

DE L'ÉVALUATION
DE LA SITUATION DES JEUNES
DANS LE CHAMP PÉNAL



SOMMAIRE

CONTEXTE	4
I - DÉFINITION ET CARACTERISTIQUES DE L'ÉVALUATION DANS LE CHAMP PENAL	5
A - Définition de l'évaluation	
B - Caractéristiques de l'évaluation	
1) <u>Une évaluation continue</u>	
2) <u>Une évaluation dynamique</u>	
3) <u>Une évaluation interdisciplinaire</u>	
4) <u>Une évaluation interinstitutionnelle</u>	
II – METHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION DANS LE CHAMP PENAL	8
1) <u>Recueillir les éléments relatifs à la situation du jeune</u>	
2) <u>Formaliser par écrit les éléments recueillis</u>	
3) <u>Etablir les hypothèses de travail éducatif et les objectifs d'accompagnement</u>	
4) <u>Restituer les éléments d'évaluation au jeune et à sa famille</u>	
5) <u>Rendre compte au magistrat</u>	
III – LES DOMAINES DE L'ÉVALUATION DANS LE CHAMP PENAL	11
1) <u>Le parcours éducatif et judiciaire</u>	
2) <u>Le positionnement par rapport à l'infraction commise et à la victime</u>	
3) <u>L'histoire et la situation familiale, le parcours migratoire</u>	
4) <u>L'acquisition des compétences psychosociales</u>	
5) <u>La situation administrative, économique, sociale, les conditions d'hébergement, l'environnement</u>	
6) <u>Les réseaux de socialisation, les loisirs et centres d'intérêt</u>	
7) <u>L'insertion scolaire et professionnelle</u>	
8) <u>La santé</u>	
Annexe 1 – REFERENCES THEORIQUES ET OUTILS	20
Annexe 1.1- REFERENCES THEORIQUES	20
1) <u>Les références psychanalytiques</u>	
2) <u>Les références aux neurosciences</u>	
3) <u>Les références écosystémiques</u>	
4) <u>Les références criminologiques</u>	
Annexe 1.2- TECHNIQUES ET OUTILS PROFESSIONNELS	23
Annexe 2 – GUIDES D'AIDE A L'ANALYSE	24
Annexe 2.1 - <u>Guide d'aide à l'analyse du parcours éducatif et judiciaire</u>	
Annexe 2.2 - <u>Guide d'aide à l'analyse du positionnement par rapport à l'infraction et à la victime</u>	
Annexe 2.3 - <u>Guide d'aide à l'analyse de l'histoire et de la situation familiale</u>	
Annexe 2.4 - <u>Guide d'aide à l'analyse de l'acquisition des compétences psychosociales</u>	
Annexe 2.5 - <u>Guide d'aide à l'analyse de la situation administrative, économique et sociale, de l'environnement</u>	
Annexe 2.6 - <u>Guide d'aide à l'analyse des réseaux de socialisation, loisirs et centres d'intérêt</u>	
Annexe 2.7 - <u>Guide d'aide à l'analyse de l'insertion scolaire et professionnelle</u>	
Annexe 2.8 - <u>Guide d'aide à l'analyse de la santé</u>	
Annexe 3 - BIBLIOGRAPHIE	47
GLOSSAIRE	55

CONTEXTE

Ce référentiel est consacré à **l'évaluation des situations des mineurs et jeunes majeurs¹ suivis dans le champ pénal par le secteur public et le secteur associatif habilité de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)**.

Il s'inscrit dans la déclinaison du **plan stratégique national 2019-2022²**, qui fixe comme objectif l'amélioration de la connaissance des publics et de leur parcours par l'évaluation de leur situation, quel que soit le cadre de prise en charge et à tout moment du parcours. Cette évaluation doit s'appuyer sur un référentiel de l'évaluation (action 2.3.4)³.

Ce document participe aussi de l'accompagnement à l'entrée en vigueur du **code de la justice pénale des mineurs** (CJPM)⁴, qui accorde une place centrale à l'évaluation des situations des jeunes, au titre des mesures d'investigation (recueil de renseignements socio-éducatifs (RRSE) et mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE) ou de la mesure éducative judiciaire (MEJ).

Il s'inscrit dans la continuité et en complément du **cadre national de référence pour l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger** élaboré par la Haute autorité de santé (HAS)⁵. Il constitue un outil à partager avec les autres acteurs de la protection de l'enfance, en vue de favoriser la bonne articulation des suivis conjoints, notamment par le biais de la formation commune déployée par l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) et le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)⁶.

Les professionnels de la PJJ pourront ainsi se référer à la fois au troisième livret du cadre national de référence de la HAS pour l'évaluation du danger ou du risque de danger dans la mise en œuvre des MJIE civiles, des mesures d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) et de toute mesure dans le cadre pénal⁷, et au présent référentiel pour l'analyse de la situation globale et de la commission de l'infraction pour l'exécution des mesures au pénal.

Il prévoit également des références théoriques et des outils (annexe 1), notamment sous la forme de guides de questionnements (annexe 2) et d'une bibliographie (annexe 3).

L'objectif de ce **document ressource** à l'attention de l'ensemble des professionnels de la PJJ et de la protection de l'enfance est donc de **mieux évaluer pour mieux accompagner**.

¹ Dans la suite du document, le terme « jeunes » est employé pour désigner à la fois les mineurs et jeunes majeurs jusqu'à 21 ans.

² DPJJ, Plan stratégique national ; 2019-2022 http://intranet.justice.gouv.fr/site/dpjj/art_pix/PSN%202019%20-%202022.pdf

³ Actualisant le guide des pratiques professionnelles en investigation et action d'éducation, recueil de documents théoriques et méthodologiques, septembre 2012.

⁴ Circulaire du 25 juin 2021 présentant les dispositions du code de la justice pénale des mineurs.

⁵ Article 24 de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants ; https://www.has-sante.fr/jcms/p_3120418/fr/evaluation-globale-de-la-situation-des-enfants-en-danger-ou-risque-de-danger-cadre-national-de-reference

⁶ https://www.has-sante.fr/jcms/p_3237161/fr/regarder-en-3replay-webinaire-enfants-en-danger-ou-risque-de-danger-comment-utiliser-le-guide-d-evaluation https://www.has-sante.fr/jcms/p_3237161/fr/regarder-en-replay-webinaire-enfants-en-danger-ou-risque-de-danger-comment-utiliser-le-guide-d-evaluation, <https://offre-fc.enpjj.fr/fiche-formation/l%E2%80%99%C3%A9valuation-situations-%C3%A9ducatives-dans-cadre-p%C3%A9nal>

⁷ Le terme « mesures dans le cadre pénal » est employé ici et dans la suite du document pour désigner l'ensemble des mesures suivantes : mesures alternatives aux poursuites et de composition pénale, MJIE pénales, mesures éducatives judiciaires/ provisoires, mesures de sûreté, peines ou aménagements de peine.

I - DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉVALUATION DANS LE CHAMP PÉNAL

A - Définition de l'évaluation

L'évaluation consiste à **recueillir et analyser les éléments d'information et d'observation** relatifs à la situation d'un jeune, en vue d'élaborer avec lui, et ses représentants légaux s'il est mineur, les axes de sa prise en charge éducative, d'en rendre compte au magistrat et de lui faire toute proposition éducative utile.

Dans le cadre pénal, il s'agit plus particulièrement **d'analyser le sens du passage à l'acte** délinquant au sein du parcours du jeune, **d'identifier les causes de la commission de l'infraction**, pour engager un travail éducatif permettant l'évolution favorable de la situation du jeune et **prévenir ainsi la récidive**.

B - Caractéristiques de l'évaluation

1) Une évaluation continue

La démarche d'évaluation irrigue l'ensemble des mesures pénales mises en œuvre par la PJJ. L'évaluation est **à la fois le préalable de l'action éducative et l'une de ses composantes**, en ce sens qu'elle permet d'adapter constamment les modalités de la prise en charge à l'évolution de la situation du jeune. L'évaluation permet ainsi **l'individualisation, l'adaptation, la cohérence et la continuité de l'accompagnement éducatif**⁸. Elle place le jeune au centre de l'accompagnement éducatif, au plus près de ses besoins.

L'évaluation est de ce fait **réalisée par les professionnels de l'ensemble des services et établissements du secteur public et du secteur associatif habilité de la PJJ**, qu'ils mettent en œuvre des mesures d'investigation (services territoriaux de milieu ouvert, services exerçant une mission éducative auprès du tribunal, services d'investigation éducative) ou qu'ils interviennent au titre de leur mission de milieu ouvert, de placement, d'insertion ou d'intervention éducative en détention.

Selon le type de mesure, l'évaluation ne répond pas aux mêmes objectifs et n'a pas le même périmètre. Ainsi, les mesures d'investigation (RRSE, MJIE) ont pour objectif principal l'aide à la décision du magistrat, pour laquelle l'évaluation succincte ou approfondie de la situation du jeune est centrale. Elles soutiennent l'accompagnement éducatif mis en œuvre dans les mesures d'accompagnement éducatif (mesures en alternative aux poursuites et de composition pénale, mesure éducative judiciaire, mesures de sûreté, peines et aménagements de peine). Pour ces mesures, l'évaluation n'est pas l'objectif principal, mais un moyen d'individualiser la prise en charge au plus près de la situation du jeune et de sa famille. L'accompagnement éducatif réalisé est construit sur la base de l'évaluation continue de la situation du jeune, engagée dès le début de la mesure⁹.

⁸ Circulaire du 2 février 2010 relative à l'orientation sur l'action éducative dans le cadre pénal ; note du 30 septembre 2014 d'orientation de la protection judiciaire de la jeunesse ; note du 23 mars 2015 relative à la mesure judiciaire d'investigation éducative ; note du 22 octobre 2015 relative à l'action éducative en milieu ouvert ; note du 10 février 2017 relative à l'adaptabilité des modalités de prise en charge.

⁹ Référentiel des pratiques éducatives, deuxième édition, 2022.

L'évaluation permet :

- ✓ **En début de prise en charge** : de recueillir les éléments nécessaires à l'élaboration des premières hypothèses de travail éducatif, des objectifs de l'accompagnement éducatif et de leurs modalités de mise en œuvre, notamment interdisciplinaires,
- ✓ **En cours de prise en charge** : d'affiner l'analyse de la situation, de mesurer les écarts constatés et d'ajuster les perspectives de travail,
- ✓ **En fin de prise en charge** : de mesurer l'évolution de la situation, les compétences développées par le jeune et sa famille, leurs besoins, leur compréhension des actions à poursuivre, de faire toute proposition utile au magistrat ainsi que d'envisager l'issue de la prise en charge en lien avec le réseau partenarial.

2) Une évaluation dynamique

L'évaluation associe le jeune, et ses représentants légaux s'il est mineur, au recueil des éléments d'information et d'observation, aux analyses et aux propositions éducatives formulées, s'appuyant sur leur avis et leur capacité d'agir. Elle vise à amener le jeune, en lien avec sa famille, à faire émerger ses besoins et à mobiliser ses ressources pour trouver ensemble des réponses aux difficultés rencontrées. L'implication du jeune et de sa famille garantit la qualité de l'évaluation ainsi que leur compréhension de leur place et de leur rôle dans la procédure judiciaire et dans la prise en charge éducative.

3) Une évaluation interdisciplinaire

Selon les besoins repérés, l'évaluation de la situation du jeune et de sa famille peut nécessiter une approche interdisciplinaire, sur la base de la composition pluridisciplinaire de l'unité ou du service.

L'approche interdisciplinaire consiste à garantir une analyse de la situation du jeune et de sa famille par des professionnels croisant leurs points de vue. Le fonctionnement interdisciplinaire garantit la prise en compte des différentes dimensions personnelle, psychique, familiale et sociale des situations individuelles par les différents professionnels mobilisés. L'équipe de direction organise l'intervention interdisciplinaire au sein de l'unité.

La composition pluridisciplinaire du service (cadres de direction, éducateurs, psychologues, assistants de service social, professeurs techniques, etc.) permet cette intervention en interdisciplinarité. Selon les situations, ces ressources internes peuvent être enrichies par des professionnels recrutés par vacance ou par le biais de conventions : médecins psychiatres, psychologues, pédiatres, pédopsychiatres, services spécialisés (hôpitaux, centres médico-psychopédagogiques, protection maternelle et infantile, centres d'examen de santé, etc.), conseillers d'orientation ou d'insertion, ou d'autres spécialités (médiateurs culturels, services de prévention).

Selon le cadre d'intervention de l'évaluation, les modalités inscrites dans le projet de service dans le projet pédagogique de l'unité les besoins repérés dans la situation, l'interdisciplinarité est **prévue par les textes ou décidée par le responsable d'unité éducative**¹⁰.

¹⁰ Note du 30 septembre 2014 d'orientation de la protection judiciaire de la jeunesse ; note du 23 mars 2015 relative à la mesure judiciaire d'investigation éducative ; note du 22 octobre 2015 relative à l'action éducative en milieu ouvert ; note du 4 juin 2021 relative à la place et au rôle des assistantes et des assistants de service social de la protection judiciaire de la jeunesse.

Voir le référentiel des pratiques éducatives s'agissant de l'organisation de l'interdisciplinarité au sein de l'unité.

4) Une évaluation interinstitutionnelle

L'évaluation s'appuie également **sur des éléments recueillis auprès des partenaires ayant connu ou ayant à connaître le jeune et sa famille.**

Ainsi, les acteurs de l'action éducative, sociale, sanitaire, scolaire et professionnelle intervenant auprès du jeune **partagent les éléments d'évaluation** recueillis dans le cadre de leur intervention. L'échange d'informations est tout particulièrement nécessaire quand plusieurs services ou établissements interviennent au titre de la MEJ/P et de ses modules, afin de favoriser leur intervention coordonnée.

Ainsi, les éléments d'évaluation relatifs au comportement du mineur au quotidien ou à son positionnement à l'égard de la victime sont transmis par les services et établissements saisis des modules au STEMO afin de lui permettre d'assurer son rôle de milieu ouvert socle et de les informer à son tour des éléments d'évaluation qu'il a lui-même recueilli. Cet échange d'informations se fait dans le **respect des règles relatives au secret professionnel et au partage d'informations**¹¹.

Le recueil de ces éléments participe d'une **vision globale** de la situation du jeune et permet aux services d'élaborer des modalités de prise en charge conjointes et cohérentes, ainsi que d'éviter les ruptures dans le parcours éducatif, notamment dans le cadre du projet conjoint de prise en charge (PCPC)



Objectiver les éléments recueillis

L'organisation et le fonctionnement de l'unité doit permettre de garantir l'objectivation des éléments recueillis et d'éviter l'isolement des professionnels. Ainsi, la démarche d'évaluation est inscrite et **formalisée dans le projet pédagogique d'unité et le projet de service ou d'établissement**. Ces documents précisent par exemple les méthodes et outils d'évaluation, les modalités de l'interdisciplinarité, des échanges autour des situations, en particulier dans le cadre des MJIE, en réunion d'étude de situations et d'analyse de pratiques, et dans le cadre des points mesures. Par ailleurs **les professionnels s'appuient sur des analyses croisées** afin de tendre à l'objectivation des éléments d'évaluation.



Posture professionnelle

L'évaluation s'appuie sur la **création d'une relation** entre les professionnels, le jeune et ses représentants légaux. Le professionnel se place ainsi dans une posture d'écoute active, qui favorise le déploiement de leur parole, par exemple par des techniques d'entretiens semi-directifs ou non directifs, par des temps partagés avec le jeune et sa famille, dans leur environnement ou à l'occasion d'activités de médiation éducative. Par ailleurs, l'évaluation est réalisée dans des lieux adaptés, dont la disposition favorise le dialogue¹².

Les professionnels conservent par ailleurs dans leurs relations avec le jeune et sa famille **une juste distance** leur permettant de ne pas se laisser dépasser par leurs émotions¹³ ou d'être influencés dans leur évaluation par les liens tissés, notamment si le

¹¹ L. 241-1 et L. 241-2 du CJPM.

¹² Par exemple, autour d'une table ronde ou dans des fauteuils plutôt que derrière un bureau, ou par l'emploi de médias éducatifs.

¹³ PAUL Maela, *La démarche d'accompagnement*, De Boeck, 2017 ; VIRAT Maël, « Des éducateurs à la bonne place mais surtout à la bonne distance » *Lien social* n°1256-2019 ; « Emotions et travail éducatif », *Les cahiers dynamiques* n° 71 ; YOUNG Dominique, « L'éthique et le déontologie des professionnels de la PJJ », *Les cahiers dynamiques* n°49.

jeune est suivi depuis longtemps. Ils adoptent une **posture professionnelle sans jugement, en maintenant éloignées leurs propres représentations**, afin de ne pas être influencés par la situation ou le contexte de réalisation de l'évaluation (par exemple, en cas d'infraction grave ou heurtant particulièrement par sa violence ou atteinte qu'elle porte aux personnes, d'affaire médiatisée, de situation d'urgence, etc.¹⁴).

Le jugement du professionnel et la recherche de l'objectivité peuvent parfois être modifiés par ce qu'on appelle les « biais de l'évaluation », définis par la HAS dans le cadre des recommandations de bonnes pratiques relatives à l'évaluation interdisciplinaire de la situation du mineur ou jeune majeur en cours de mesure¹⁵.

II – MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION DANS LE CHAMP PÉNAL

L'évaluation est présente dans l'ensemble des mesures mises en œuvre par la protection judiciaire de la jeunesse¹⁶. Elle est conduite en début de suivi mais également de manière continue et dynamique tout au long du parcours du jeune. Ainsi, **les différentes actions d'évaluation détaillées ci-dessous** ne doivent pas être pensées de façon chronologique et exhaustive mais au contraire être **adaptées en fonction du suivi éducatif, de l'évolution de la situation** et des éléments recueillis au cours de la prise en charge.

Par ailleurs, la démarche d'évaluation **associe autant que possible le jeune et sa famille**, et ce à toutes les étapes du suivi, afin de consolider les analyses et de les rendre acteurs des hypothèses de travail qui viendront fonder l'action éducative.

1) Recueillir les éléments relatifs à la situation du jeune

Le recueil d'éléments d'information et d'observation permet d'élaborer des hypothèses de travail valides, accessibles pour le jeune et sa famille. Les éléments sont recueillis à partir de différentes procédures, techniques ou outils qui permettent aux professionnels de les objectiver et de les vérifier¹⁷.

La consultation des informations figurant au dossier judiciaire du tribunal, dossier en assistance éducative et dossier unique de personnalité au pénal, est obligatoire¹⁸. Elle permet aux professionnels chargés de l'évaluation d'avoir connaissance :

- ✓ Du parcours judiciaire et éducatif antérieur du jeune,
- ✓ Des évaluations déjà réalisées,
- ✓ Des modalités de prises en charge déjà mises en œuvre dans le cadre judiciaire.

¹⁴ ANESM/ HAS, L'évaluation interdisciplinaire de la situation du mineur/jeune majeur en cours de mesure, pp. 13 à 16 et 66 et 67, https://www.onpe.gouv.fr/system/files/base_documentaire/anesm-enfance-guide-evaluation-mai_2013.pdf ; FILIPPI, Jessica. « L'évaluation des mineurs délinquants : une entreprise peu axée sur la limitation de la récidive », *Sociétés et Jeunes en difficulté*, n°24, 2020. <https://journals.openedition.org/sejed/10522>

¹⁵ ANESM/ HAS, L'évaluation interdisciplinaire de la situation du mineur/jeune majeur en cours de mesure, pp. 13 à 16 et 66 et 67, https://www.onpe.gouv.fr/system/files/base_documentaire/anesm-enfance-guide-evaluation-mai_2013.pdf

¹⁶ La méthodologie ici décrite relève plus de celle employée par les services du secteur public de la PJJ, il convient de l'adapter à l'organisation et au fonctionnement de ceux du SAH.

¹⁷ V. Annexe 1 - Références théoriques et outils de l'évaluation dans le cadre pénal.

¹⁸ Note du 23 mars 2015 relative à la mesure judiciaire d'investigation éducative ; note du 22 octobre 2015 relative à l'action éducative en milieu ouvert ; Référentiel des pratiques éducatives, deuxième édition 2022.

La consultation du dossier permet de prendre en compte l'antériorité de la situation, d'évaluer les leviers et les freins repérés par les différents acteurs ayant à connaître le jeune et sa famille et d'élaborer les hypothèses de travail éducatif.

Les échanges avec les autres professionnels du parcours judiciaire et institutionnel, au cours de contacts téléphoniques, de rencontres ou de réunions de synthèse, permettent de recueillir des informations sur les suivis antérieurs ou en cours, de conforter et comparer les éléments recueillis.

Les entretiens avec le jeune et ses représentants légaux, et le cas échéant avec sa famille et/ou des personnes ressources (famille élargie, amis, voisins, associations, etc.), permettent l'observation contextuelle et le recueil d'informations.

Les visites à domicile constituent un outil particulièrement pertinent pour l'observation des conditions de vie. Elles donnent à voir l'organisation de la famille dans l'espace commun, l'intimité possible ou impossible, les interactions entre ses membres, l'inscription de la famille dans son environnement. Elles sont l'occasion d'interroger la famille sur les habitudes de vie commune, le partage des rôles et les tâches afférentes. Elles sont systématiques dans la réalisation d'une MJIE, pour apporter des éléments précis sur les conditions de vie du jeune dans sa dimension matérielle mais également relationnelle.

Les modalités d'accompagnement éducatif centrées sur le « faire avec », telles que les accompagnements dans les démarches auprès des partenaires, les activités collectives, les ateliers et groupes de parole permettent aussi, par l'observation du jeune et le cas échéant de sa famille, de recueillir des éléments d'évaluation (assiduité aux rendez-vous, respect des horaires, acceptation des contraintes, capacités relationnelles, positionnement dans un groupe, etc.).

Lorsque le jeune bénéficie d'un accueil de jour, l'évaluation réalisée par le service ou par l'établissement permet de proposer au jeune, au regard de son parcours antérieur, des compétences acquises et des certifications déjà obtenues ou à obtenir, un emploi du temps individualisé, constitué de temps individuels et collectifs afin d'évaluer ses compétences psychosociales dans différentes situations. Cette évaluation permet de construire avec le jeune, ses représentants légaux et le service de milieu ouvert un projet cohérent propre à le motiver et le mobiliser dans son parcours et à envisager à terme son orientation vers un dispositif de droit commun.

L'évaluation continue permet d'adapter les contenus pédagogiques proposés au regard de l'évolution du jeune. Elle permet également d'envisager la pertinence du maintien du jeune au sein du dispositif ou son orientation.

Lorsque le jeune est placé, l'évaluation réalisée par l'établissement de placement permet d'apprécier la façon dont il investit la décision de placement, le lieu, les adultes qui le prennent en charge et son comportement au sein d'un collectif de jeunes, d'évaluer les effets du placement sur l'évolution de sa situation (sur les relations avec sa famille, sur sa scolarité ou sa formation, sa santé, son rapport à la loi, ses rapports avec son réseau de socialisation habituel, etc.). Elle permet à tout moment la proposition d'une nouvelle orientation au magistrat à partir des observations et analyses conjointes réalisées. Cette évaluation et les propositions qui en découlent doivent être conduites en lien étroit avec le milieu ouvert et les représentants légaux.

Lorsque le jeune est détenu, l'évaluation réalisée par le service éducatif intervenant en détention permet d'évaluer les effets de l'incarcération sur l'évolution de sa situation et de préparer son projet de sortie ou d'aménagement de peine. Cette évaluation est réalisée avec l'appui des partenaires institutionnels intervenant en détention, en particulier dans le cadre de la scolarité et de la prise en charge somatique et psychique. Elle est en outre étayée par les échanges dans le cadre des commissions pluridisciplinaires uniques (CPU) permettant ainsi de recueillir les observations des personnels pénitentiaires. L'évaluation doit en outre être réalisée en étroite collaboration avec le service de milieu ouvert et les représentants légaux.

2) Formaliser par écrit les éléments recueillis

Les éléments d'observation et d'information recueillis sont retranscrits **dans le dossier du jeune**.

L'**objectif** est de **permettre la prise de recul nécessaire à l'élaboration des hypothèses** de travail et à l'évaluation de l'évolution de la situation du jeune, d'assurer la continuité du suivi (accès des informations pour l'ensemble des professionnels du service en cas d'absence du référent par exemple) et d'éviter au jeune d'avoir à répondre plusieurs fois aux mêmes questions.

A cet effet, le **logiciel PARCOURS** est renseigné afin de favoriser la traçabilité des informations recueillies et leur exploitation.

Par ailleurs, d'autres **outils institutionnels**, tels que le document individuel de prise en charge (DIPC¹⁹) et ses avenants, le projet conjoint de prise en charge (PCPC), la fiche de liaison, la fiche de fin de parcours²⁰, viennent en appui de la démarche d'évaluation. En effet, ils permettent de structurer et formaliser le recueil des éléments d'information et d'observation, l'élaboration des hypothèses de travail, des objectifs et moyens de l'accompagnement éducatif et l'évaluation de l'évolution de la situation du jeune.

L'implication du jeune et de ses représentants légaux doit également être recherchée : pour illustration, l'élaboration du **DIPC** favorise le caractère dynamique et co-construit de l'évaluation précédemment évoqué. En effet, ce document vise, **à partir de l'évaluation de leurs besoins et ressources avec le jeune et sa famille, à élaborer avec eux les objectifs et les modalités de la prise en charge**.

Enfin, les **trames d'écrits**, tels que la trame nationale de RRSE²¹, les trames de rapports pouvant figurer en annexe des projets pédagogiques d'unité, permettent de structurer le recueil et l'analyse des éléments d'observation et d'information et l'évaluation de l'évolution de la situation du jeune, en vue de leur communication au magistrat.

3) Établir les hypothèses de travail éducatif et les objectifs d'accompagnement

Il appartient aux professionnels, à partir de l'analyse de la situation du jeune, d'établir des hypothèses de travail. Celles-ci sont **présentées et discutées en réunions d'étude de situations au sein de l'unité et en réunions de synthèse**, selon les modalités prévues dans le projet pédagogique de l'unité et lorsque le cadre d'intervention le permet (hors RRSE et mesures très courtes).

L'évaluation étant une démarche continue et dynamique, les professionnels **évaluent les effets de la prise en charge éducative en s'appuyant sur des critères fixés en amont. Ces derniers figurent comme objectifs de la prise en charge** et sont inscrits dans le DIPC, tels que l'amélioration de la communication au sein de la famille, la rescolarisation, la diminution des conduites à risques, l'inscription dans un processus de désistance, etc.

Si l'action éducative ne produit pas les effets attendus ou laisse apparaître une difficulté, les hypothèses de travail retenues initialement sont **réévaluées** afin d'adapter l'action éducative, de manière interdisciplinaire et partenariale et en impliquant le jeune et sa famille.

Les **éléments d'évaluation et les nouveaux objectifs** fixés en conséquence sont inscrits dans les avenants au **DIPC**.

¹⁹ Le DIPC est élaboré dans toutes les mesures à l'exception des RRSE et des MJIE.

²⁰ <http://intranet.justice.gouv.fr/site/dpjj/pjj-promotrice-de-sante-14146/outils-et-communication-14366/>

²¹ <http://intranet.justice.gouv.fr/site/dpjj/reforme-de-la-justice-penale-des-mineurs-17504/la-nouvelle-trame-du-rrse-est-en-ligne-141195.html>

4) Restituer les éléments d'évaluation au jeune et à sa famille

Dans le respect des droits des usagers²², les professionnels assurent la **restitution régulière** des éléments d'évaluation au jeune et à ses représentants légaux. Leur avis est ainsi entendu, donne lieu à des échanges et est restitué au magistrat.

Comme indiqué précédemment, ces temps de restitution permettent d'objectiver les informations recueillies, de rendre le jeune et la famille acteurs de l'évaluation et de l'action éducative, et de préparer les audiences.

5) Rendre compte aux magistrats

Les différents rapports éducatifs adressés aux magistrats rendent compte de l'évaluation de la situation du jeune et des effets de la prise en charge éducative mise en œuvre sur la base des hypothèses de travail retenues et des objectifs fixés.

Ce rendu compte est **précis, argumenté et s'appuie sur des éléments objectivés et vérifiables**. Pour ce faire, les rapports aux magistrats indiquent la méthode et les outils d'évaluation utilisés, les éléments d'observation et d'informations recueillis, les hypothèses de travail retenues, les objectifs fixés et les effets de l'action éducative. Les projets pédagogiques des unités peuvent utilement comprendre en annexe des trames de rapport éducatif.

III – LES DOMAINES DE L'ÉVALUATION DANS LE CHAMP PÉNAL

Les champs d'évaluation ne sont pas présentés ci-dessous par ordre chronologique ni par ordre d'importance.

1) Le parcours éducatif et judiciaire

Le parcours éducatif et judiciaire d'un jeune peut constituer une succession d'évènements (suivis administratifs et judiciaires successifs voire concomitants, placements, ruptures, etc.) qui nécessite de repérer et de retracer :

- ✓ **Les différentes étapes judiciaires**, afin de mieux cerner le contexte de commission de l'infraction : première infraction, acte isolé ou au contraire inscrit dans une succession d'infractions, etc.,
- ✓ **La prise en charge éducative**, au civil comme au pénal, notamment en cas de placement ou de détention, afin d'élaborer des modalités de prise en charge adaptées au vu de celles déjà mises en œuvre ou en cours. Les professionnels évaluent les effets que ces prises en charge produisent ou ont produits et sollicitent, si besoin, les partenaires concernés.

Le positionnement du jeune et de ses représentants légaux sur le parcours éducatif antérieur ou en cours permet d'analyser les éventuelles difficultés rencontrées dans les prises en charge précédentes ou actuelles et d'en envisager de nouvelles en conséquence.

²² Articles L. 311-3 et L. 311-8 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

2) Le positionnement par rapport à l'infraction commise et à la victime

Il s'agit pour les professionnels d'évaluer :

- ✓ **Les conditions du passage à l'acte²³** : acte prémédité ou non, réactionnel ou non, individuel ou collectif, réalisé sous influence de co-auteurs, sous emprise (emprise sectaire, radicalisation, réseau de traite des êtres humains, etc.), après consommation de substances psychoactives, dans le cadre de rixes entre quartiers ou villes, commis au sein de l'environnement habituel (quartier, établissement scolaire), place de la transgression, de l'agir ou de la violence, conduites à risque²⁴, nature particulière de l'infraction (atteinte aux biens ou aux personnes, infraction grave), etc.,
- ✓ **Les motivations et les éventuels bénéfices** que le jeune en a retiré,
- ✓ **Le degré de reconnaissance de l'infraction commise par le jeune²⁵** : reconnaissance, relativisation des faits, déni, manière de penser et appréhender l'infraction, etc.,
- ✓ **Le degré de reconnaissance de la victime**, des dommages qu'elle a subis sur les plans matériel, physique et psychologique et de leurs conséquences possibles sur sa vie quotidienne, le niveau d'empathie à son égard, l'existence ou l'émergence d'un sentiment de culpabilité,
- ✓ **Le degré de compréhension et d'intégration par le jeune de la loi pénale**, des valeurs de la République et du vivre-ensemble, des interdits garants de la vie en collectivité,
- ✓ **Les capacités et les ressources de l'entourage du jeune**, leur rapport à la loi, leur positionnement par rapport aux faits et aux poursuites judiciaires, leurs éventuels freins à la sortie de la délinquance, voire leur possible implication dans celle-ci.

Cette évaluation permet de mettre en perspective l'acte commis avec les autres éléments relatifs à la situation du jeune, pour analyser quels peuvent être les leviers ou les freins à la sortie de délinquance.

Il est ainsi possible d'évaluer le travail de responsabilisation qu'il conviendra de mener, possiblement de manière interdisciplinaire, et ses modalités²⁶.

L'évaluation permet ici de fonder tout particulièrement des propositions de réparation ou médiation dans le cadre des alternatives aux poursuites et du module de réparation, ainsi que de renouveler l'information du droit à bénéficier d'une mesure de justice restaurative.

3) L'histoire et la situation familiale, le parcours migratoire

Cet item permet d'évaluer :

- ✓ **La place du jeune au sein de sa famille et de l'histoire familiale** : composition de la famille et fratrie, grossesse de la mère, petite enfance, exercice de l'autorité parentale (conjoint ou non, délégation, retrait, droits de visites), rôle et place de chacun, filiation et parenté, notamment si le jeune est lui-même parent, événements marquants comme des séparations, décès, violences intrafamiliales, notamment dont le jeune aurait été victime, trajectoire familiale d'exil, retour de la famille de zones d'opérations de groupements terroristes,

²³ Certaines études distinguent par exemple trois types principaux de délinquance : la délinquance initiatique, la délinquance pathologique et la délinquance d'exclusion, mais d'autres typologies existent : Justice des enfants et des adolescents, 70ème anniversaire de l'ordonnance du 2 février 1945, 2 février 2015 http://www.justice.gouv.fr/publication/o45_resume_2.pdf ; Sénat, rapport d'information n° 726 de M. AMIEL Michel, fait au nom de la mission réinsertion des mineurs enfermés, septembre 2018, p. 67 : <https://www.senat.fr/rap/r17-726-1/r17-726-1.html>

²⁴ LEBRETON David, *Conduites à risques*, PUF, 2013.

²⁵ En application de la décision du Conseil constitutionnel du 9 avril 2021, les services de la PJJ ont l'obligation d'informer le mineur sur son droit de se taire sur les faits qui lui sont reprochés durant toute la phase précédant l'audience d'examen de la culpabilité, d'audience unique ou de jugement devant la cour d'assises. Cette information est communiquée durant l'entretien d'accueil réalisé dans le délai de 5 jours. Pour autant, il est aussi important d'informer le mineur sur la possibilité d'évoquer les faits prenant les entretiens éducatifs afin de pouvoir l'accompagner dans la préparation de l'audience, à la présence possible de la victime et afin de faire toutes propositions utiles à la juridiction concernant les mesures et peines qui pourraient être envisagées, notamment quant à la médiation, la réparation, aux interdictions des mesures de sûreté et peines en lien avec la victime ou les faits ou encore avec le type de stage.

²⁶ Circulaire du 2 février 2010 relative à l'orientation sur l'action éducative dans le cadre pénal.

- ✓ **La capacité du jeune à se situer** dans la composition et l'histoire de sa famille,
- ✓ **Le modèle familial de référence et les personnes ressources** pour l'enfant au sein de la famille élargie,
- ✓ **La parentalité** : compétences parentales et capacité des parents à répondre aux besoins fondamentaux de leur enfant²⁷, difficultés parentales dans l'exercice des prérogatives liées à l'autorité parentale, **les valeurs de la famille**, leur rapport à la norme, et l'impact sur leur socialisation,
- ✓ **Les ressources du jeune et de sa famille** en termes de capacités d'échanges et de communication,
- ✓ **Les enjeux affectifs, parentaux et filiaux** qui peuvent s'exprimer au travers de tensions dans le climat familial, de risques de désaffiliation/détachement du jeune de sa cellule familiale.

L'évaluation de ces éléments permet notamment de déterminer les besoins d'accompagnement de la famille, le degré et les modalités de son implication dans la prise en charge (interdisciplinarité, soutien à la parentalité, orientation vers une médiation familiale), voire de proposer le placement du jeune et/ou l'ouverture d'une procédure en assistance éducative.

L'identification d'adultes ressources dans la famille peut permettre d'enrichir les hypothèses de prise en charge, notamment quand une mesure de placement du jeune chez un tiers digne de confiance peut être proposée.

L'évaluation de la situation familiale peut nécessiter **l'intervention du psychologue et de l'assistant de service social** de l'unité ou du service, ainsi que le recours à des **outils** tel que le génogramme.



Les compétences parentales et la capacité des parents à répondre aux besoins fondamentaux du jeune²⁸

La démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance a mis en lumière quatre catégories de besoins :

- ✓ **Les besoins universels**, dont la satisfaction est nécessaire pour tout jeune afin de permettre son bon développement et son bien-être : méta-besoin de sécurité (besoins physiologiques et de santé, besoin de protection, besoin de sécurité affective et relationnelle), besoin d'expériences et d'exploration du monde, besoin d'un cadre de règles et de limites, besoin d'identité, besoin d'estime de soi et de valorisation de soi
- ✓ **Les besoins particuliers**, pour les jeunes en situation de handicap, ayant une problématique médicale, un trouble du neurodéveloppement,
- ✓ **Les besoins spécifiques**, engendrés le cas échéant par l'exposition à la maltraitance,
- ✓ **Les besoins liés aux effets de la prise en charge.**

L'évaluation de la satisfaction de ces besoins permet d'identifier une possible situation de danger ou de risque de danger, mais aussi, dans le cadre pénal, d'analyser des causes de la commission de l'infraction et les facteurs de risque d'entrée ou de maintien dans la délinquance.

²⁷ Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, 2017 ; Cadre national de référence pour l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger, Préambule pp. 16 et ss.

²⁸ *Ibid.*



L'évaluation spécifique des mineurs non accompagnés (MNA) pris en charge dans le cadre pénal²⁹

Dépourvus de représentant légal sur le territoire, les MNA sont particulièrement vulnérables et rencontrent de nombreuses difficultés durant leurs parcours d'exil et leur arrivée en France. Une vigilance accrue est portée à l'évaluation de leur situation afin de déceler au plus tôt leurs besoins spécifiques et adapter ainsi les prises en charge. La complexité des situations conduit à une évaluation pluridisciplinaire dès lors que cela paraît utile.

Il est recommandé de recourir à un interprète ou à un médiateur linguistique³⁰ lorsque le mineur ne maîtrise pas la langue française³¹. En effet, pour pouvoir nouer une relation de confiance avec l'adolescent, il convient de s'assurer de sa bonne compréhension des enjeux de l'intervention éducative.

Les professionnels veillent à évaluer les facteurs de risques communs avec l'ensemble des mineurs pris en charge dans le cadre pénal et à associer, même à distance, et dans toutes les situations où cela est possible et souhaitable, la famille de ces mineurs.

Au regard du parcours particulier des MNA, des éléments sont plus particulièrement évalués :

- ✓ Raisons du départ (conflits armés, ruptures familiales, raisons économiques, situation géopolitique du pays de départ, etc. Il convient de souligner que la plupart de ces jeunes sont déjà en difficulté dans leur pays d'origine, souvent en rupture avec leur famille),
- ✓ Dangers rencontrés dans le pays d'origine et durant le parcours migratoire (il est important de repérer et d'identifier les MNA qui seraient victimes de traite des êtres humains et notamment ceux contraints à commettre des délits tels que des vols ou des trafics de stupéfiants, dès le pays d'origine et jusqu'au pays d'arrivée),
- ✓ Peurs de représailles pour eux et pour leurs proches,
- ✓ Solitude et isolement familial (évaluer les contacts possibles avec la famille restée au pays, avec la famille éventuelle présente sur le territoire national, avec les pairs avec qui un lien particulier a été noué pendant le parcours migratoire),
- ✓ Situation administrative (désignation d'un représentant légal, soit par une tutelle ou une mesure d'assistance éducative) : l'absence de représentants légaux fait écueil à l'accès au droit commun.

Les MNA impliqués dans des affaires pénales sont régulièrement dépourvus de document d'identité. Certains utilisent des alias, venant ainsi complexifier un peu plus leur identification. Leur minorité et leur isolement n'ont pas toujours été évalués par un conseil départemental). Ainsi il convient d'apprécier :

- ✓ L'état de santé physique (état de santé général, traumatismes physiques subis dans le pays d'origine ou lors du parcours migratoire, etc.),
- ✓ L'état de santé psychique (la traversée migratoire et ses mises en danger engendre des traumatismes d'ordre psychologique qui peuvent se manifester sous différentes formes : addictions, mutisme, agressivité, scarifications, troubles du sommeil, troubles de l'alimentation, tristesse, crises de pleurs, pensées suicidaires, difficultés de concentration, comportements violents, etc.).

L'évaluation de la santé physique et psychique des MNA doit être réalisée par un ou plusieurs professionnel(s) de santé.

²⁹ Note du 5 septembre 2018 relative à la situation des mineurs non accompagnés faisant l'objet de poursuites pénales.

³⁰ Le médiateur linguistique intervient sur des temps d'entretiens et d'activités pour fluidifier les échanges entre le jeune MNA et les professionnels. Il a, par sa connaissance de la langue et de la culture de ce public, pour mission de faciliter la communication entre le jeune MNA et les professionnels et de soutenir le développement du lien éducatif.

³¹ Note du 3 juin 2022 relative à la communication avec les publics non francophones.

4) L'acquisition des compétences psychosociales

L'évaluation vise à **identifier les compétences psychosociales** (CPS) sur lesquelles peut s'appuyer l'action éducative et celles qu'il convient de développer.

Le terme de CPS renvoie à « la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne, à maintenir un état de bien-être subjectif qui lui permet d'adopter un comportement approprié et positif à l'occasion d'interactions avec les autres, sa culture et son environnement »³².

Les CPS **se caractérisent par la possibilité de changement et de développement** ; elles sont donc modifiables et dépendantes d'une diversité de facteurs individuels et environnementaux. Elles se construisent chez les enfants et les jeunes en fonction des interactions familiales et sociales (avec, notamment, les pairs enseignants, éducateurs) et peuvent être développées par des interventions éducatives commençant précocement et accompagnant durablement le développement de la personne. Elles peuvent être enseignées et renforcées tout au long de la vie³³.

Les CPS sont des **compétences de vie, utiles au quotidien pour chacun**. Elles contribuent à favoriser le bien-être mental, physique et social et à prévenir une large gamme de comportements et d'attitudes aux incidences négatives sur la santé.

On distingue **neuf compétences psychosociales générales** :

- ✓ **Trois compétences cognitives** (avoir conscience de soi, avoir la capacité de maîtrise de soi, prendre des décisions constructives),
- ✓ **Trois compétences émotionnelles** (avoir conscience de ses émotions et de son stress, réguler ses émotions, gérer son stress),
- ✓ **Trois compétences sociales** (communiquer de façon constructive, développer des relations constructives, résoudre des difficultés)³⁴.

Les compétences psychosociales **se distinguent des traits de personnalité** (ou de caractère ou tempéraments) qui désignent un éventail de facettes personnelles relativement stables au fil du temps (sociabilité, labilité émotionnelle, etc.).

5) La situation administrative, économique, sociale, les conditions d'hébergement, l'environnement

Cet item permet d'évaluer :

- ✓ **La situation administrative du jeune et de sa famille** : existence de documents administratifs, éventuelles difficultés administratives,
- ✓ **La situation professionnelle des parents** : avec ou sans emploi, type d'emploi, déclaré ou non, horaires de travail, etc.,

³² Définition de l'organisation mondiale de la santé (OMS).

³³ Santé publique France, Les compétences psychosociales : un référentiel pour un déploiement auprès des enfants et des jeunes, février 2022 ; <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/les-competences-psychosociales-un-referentiel-pour-un-deploiement-aupres-des-enfants-et-des-jeunes-synthese-de-l-etat-des-connaissances-scientif>. Notes scientifiques de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, note numéro 20, nov. 2019, Neurosciences et responsabilité de l'enfant.

³⁴ Santé publique France, Les compétences psychosociales : un référentiel pour un déploiement auprès des enfants et des jeunes, février 2022 ; <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/les-competences-psychosociales-un-referentiel-pour-un-deploiement-aupres-des-enfants-et-des-jeunes-synthese-de-l-etat-des-connaissances-scientif> ; Préambule du cadre national de référence de la HAS pour la qualification et l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger https://www.has-sante.fr/jcms/p_3120418/fr/evaluation-globale-de-la-situation-des-enfants-en-danger-ou-risque-de-danger-cadre-national-de-reference

- ✓ **Les conditions matérielles de vie de la famille** : appartement ou maison, taille du logement et occupants, propriété ou location (en évoquant le cas échéant les difficultés liées à une situation de surendettement, à une dette locative et/ou à une procédure d'expulsion en cours), implantation rurale ou urbaine (notamment en cas de domiciliation dans un quartier prioritaire de la politique de la ville), accessibilité aux transports, aux loisirs, à la culture, sécurité, diversité sociale,
- ✓ **Les conditions particulières d'hébergement du jeune** : domiciliation chez un tiers, fugues, errance,
- ✓ **Les ressources financières**, les aides sociales, les sources de revenus et les situations de précarité.

Il s'agit d'identifier la nature des difficultés, les aides éventuelles pouvant être sollicitées (aides financières, aide à la gestion du budget, etc.) et les impacts potentiels **sur le développement du jeune**. Dans ce cas, l'intervention de l'assistant de service social(ASS) est sollicitée afin de bénéficier de son expertise et de mobiliser les **ressources existantes** (tels que les ASS scolaires, les ASS de secteur, la protection maternelle et infantile (PMI), l'aide sociale à l'enfance (ASE), les associations de prévention spécialisée, les associations, etc.) et de travailler à l'accès et au maintien des droits.

6) Les réseaux de socialisation, les loisirs et centres d'intérêt

La connaissance de l'environnement du jeune est essentielle à la compréhension de son cadre de vie, afin d'évaluer comment il situe vis-à-vis de ses pairs, de repérer ses réseaux de socialisation et de faire émerger des éléments qui, au sein de son environnement, peuvent constituer un frein ou une ressource à l'exercice de l'action éducative³⁵.

L'évaluation permet de définir :

- ✓ L'investissement du jeune dans des activités relevant de ses champs d'intérêt (sportives, culturelles, associatives, culturelles),
- ✓ L'appartenance à des groupes de pairs (dont réseaux sociaux),
- ✓ La place des relations amicales et amoureuses dans le quotidien du jeune (dans le respect de son intimité),
- ✓ La place des opinions politiques, philosophiques et religieuses dans la socialisation du jeune (si des observations ou informations particulières sont relevées sur ce sujet et si ces éléments favorisent une meilleure compréhension de la situation du jeune et ont un impact sur sa socialisation),
- ✓ Une éventuelle emprise³⁶, notamment de nature sectaire, radicalisation ou traite des êtres humains ³⁷,
- ✓ L'appartenance à des réseaux locaux de délinquance³⁸,
- ✓ A l'inverse, un isolement social du jeune.

³⁵ Document thématique à l'appui des pratiques professionnelles relatif aux mineurs et aux réseaux de socialisation, juin 2017, p. 2.

³⁶ Document thématique à l'appui des pratiques professionnelles relatif à l'emprise mentale des mineurs, février 2017.

³⁷ Note du 1er août 2018 relative à la prise en charge éducative des mineurs radicalisés ou en danger de radicalisation violente ; BONELLI Laurent, CARRIE Fabien, *Radicalité engagée, radicalités révoltées - Une enquête sur les mineurs suivis par la protection judiciaire de la jeunesse*, Bibliothèque des rapports publics, La Documentation française, mars 2018 <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/184000167/index.shtml>

³⁸ DPJJ-MILDECA, CHOQUET Luc-Henri (sous la dir. de), ESSEKI Karima, *Protéger la jeunesse contre l'usage et le trafic de drogues*, Len, 2017, p226-232, questionnaire « Parlons trafic » ; ESSEKI Karima, « Le travail éducatif auprès du mineur impliqué dans le trafic », *Les cahiers dynamiques : Drogues et addictions*, n° 56, Erès, 2013, pp. 58-67 ; ESSEKI Karima 2016, « Implication du mineur dans le trafic de cannabis : des postures et des outils pour améliorer le travail éducatif », *Nouvelle revue de psychosociologie : Faire avec les drogues, quelles interventions ?*, n° 21, Erès, 2016, pp. 49-62.

S'agissant particulièrement des réseaux de délinquance, les professionnels doivent :

- ✓ Connaître la réalité du territoire grâce aux différents diagnostics locaux et autres éléments ethnographiques, lorsqu'ils sont disponibles,
- ✓ Contextualiser l'intégration du mineur dans les réseaux de délinquance,
- ✓ Affiner la connaissance sur la personnalité du jeune,
- ✓ Evaluer le niveau d'engagement du mineur dans le réseau de délinquance,
- ✓ Repérer les mécanismes à l'œuvre et la place occupée par le mineur dans ce réseau,
- ✓ Comprendre l'importance de l'influence du groupe dans le passage à l'acte (notamment si le délit a été commis en réunion),
- ✓ Evaluer le positionnement et les ressources familiales³⁹.

Pour ce faire, les professionnels peuvent s'appuyer sur les **ressources internes** à l'unité ou au service (psychologue, ASS) ainsi que sur les référents laïcité et citoyenneté présents en direction territoriale. Il s'agit aussi de solliciter les **partenaires** ayant une bonne connaissance de l'environnement du jeune, tels que les associations de prévention spécialisée.

La prise en charge éducative issue de cette évaluation consiste à **proposer au jeune des modes de socialisation alternatifs à la délinquance**, en s'appuyant sur ses centres d'intérêts et sur les réseaux dans lesquels il s'inscrit déjà si ceux-ci constituent des ressources, ou au contraire en en développant d'autres. Ces propositions sont construites en étroite association avec sa famille, dès lors que celle-ci ne s'inscrit pas elle-même dans des réseaux de socialisation pouvant conduire à la délinquance, ainsi qu'avec les partenaires du territoire. L'évaluation doit amener les professionnels, en lien avec le jeune et sa famille, à s'interroger sur ce qui permet à chaque mineur de trouver sa place spécifique au sein de la société tout en développant sa capacité d'action et son autonomie⁴⁰.

7) L'insertion scolaire et professionnelle

L'insertion scolaire et professionnelle des jeunes confiés à la PJJ constitue un enjeu de l'action éducative, pour permettre l'évolution positive de la situation du jeune et prévenir une possible récurrence. En effet, l'investissement du jeune et sa réussite scolaire ou professionnelle constituent des ressources sur lesquelles l'action éducative peut s'appuyer, tandis que les difficultés de scolarité ou d'insertion créent un risque de rupture sociale, favorisant la commission d'infractions⁴¹.

Une évaluation spécifique de la situation en insertion scolaire et professionnelle doit être réalisée pour permettre une intervention éducative adaptée en la matière, afin de soutenir les parcours d'insertion des jeunes et/ou leur retour dans les dispositifs de droit commun, en sollicitant ces derniers ainsi que les **ressources internes à la PJJ** (ASS, professeurs techniques, etc.) et, au besoin, l'appui d'un partenariat spécifique.

Cette évaluation est réalisée en **association étroite avec les représentants légaux**, en tenant compte des freins éventuels (en matière de situation sociale, mobilité, relation à l'institution scolaire, etc.) et de l'accompagnement visant à les lever tout en s'appuyant sur les leviers et ressources que peuvent représenter les compétences du jeune et de sa famille, notamment leur capacité à se mobiliser autour d'un processus d'insertion cohérent.

³⁹ Document thématique à l'appui des pratiques professionnelles relatif aux mineurs et aux réseaux de socialisation, juin 2017, p. 8.

⁴⁰ Document thématique à l'appui des pratiques professionnelles relatif aux mineurs et aux réseaux de socialisation, juin 2017, p. 5.

⁴¹ « Fiche 4. Les facteurs de risque, de protection et de désistance », In : TULKENS Françoise. dir. Conférence de consensus : Pour une nouvelle politique publique de prévention de la récurrence, Paris : Ministère de la justice, 2013. pp. 118-133. <http://www.gip-recherche-justice.fr/conference-consensus/wp-content/uploads/2013/01/fiche-4-facteurs-de-risque-et-de-protection.pdf>

Si l'évaluation conduit à identifier des risques de décrochage, le service exerce une veille particulière sur cette question, en lien avec les partenaires, afin d'initier une intervention adaptée et concertée. Lorsque la situation de décrochage est avérée, en fonction de l'âge du jeune et au regard des obligations d'instruction et de formation, l'ensemble des solutions de raccrochage au droit commun est mobilisé.

Quand l'évaluation conduit à l'identification de besoins spécifiques en matière d'insertion et à la nécessité de les soutenir par le biais d'une prescription judiciaire, il peut être proposé au magistrat de prononcer un module d'insertion dans le cadre d'une MEJ/P.

Il convient ici d'évaluer notamment les **éléments suivants** :

- ✓ Situation au regard de l'obligation d'instruction ou de formation (notamment risque de décrochage, déscolarisation et rupture de parcours, solution ou non mobilisée pour la mise en œuvre de l'obligation de formation),
- ✓ Appétences et investissement dans la scolarité ou la formation suivie,
- ✓ Parcours scolaire et d'insertion (notamment ruptures dans le parcours),
- ✓ Dispositifs de raccrochage scolaire voire dispositifs relais expérimentés,
- ✓ Dernière classe suivie et causes de la rupture de parcours (exclusion, décrochage total, etc.),
- ✓ Assiduité scolaire et comportement en classe, relation à l'institution scolaire,
- ✓ Compétences et résultats scolaires,
- ✓ Eventuels troubles des apprentissages repérés et objectivés,
- ✓ Difficultés scolaires (phobie scolaire, harcèlement scolaire, etc.),
- ✓ Existence d'un projet d'insertion professionnelle, apprentissage, formation professionnelle, bénéfice d'un dispositif d'accompagnement d'insertion socioprofessionnelle,
- ✓ Stages suivis ou expériences professionnelles tentées,
- ✓ Positionnement parental quant à la scolarité et à l'insertion.

8) **La santé**

Les professionnels recueillent auprès du mineur, de sa famille et des professionnels de santé les éléments rendant compte **de l'état de santé général du mineur⁴² et de ses besoins de suivi médical somatique et psychique⁴³**.

L'éducateur référent est légitime, par le lien de confiance créé, pour aborder les questions de l'hygiène, de l'estime de soi et de la représentation du corps, de la sexualité, du mal physique comme symptôme d'un mal être, des addictions, de l'alimentation, du sommeil, des émotions ou de la violence. Il peut à ce titre réaliser des premières observations et recueils d'informations auprès du jeune et de sa famille, permettant les orientations vers les partenaires. Les données de santé sont par ailleurs recueillies auprès des professionnels de santé internes (psychologues, infirmiers) et externes (médecins généralistes, soignants dans des champs spécialisés).

L'intervention du psychologue ou de l'ASS de l'unité ou du service peut venir en complément de cette évaluation. Le conseiller technique en promotion de la santé en direction territoriale peut venir en soutien auprès des professionnels pour l'orientation vers les partenaires de santé adaptés en fonction de la problématique repérée ou pour un bilan global.

⁴² La santé est définie par le préambule de la constitution de l'OMS comme « un état complet de bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

⁴³ Selon l'étude du Pr Bronsard conduite auprès de mineurs placés en CEF, certaines problématiques de santé (principalement en santé mentale) sembleraient être surreprésentées dans la population des jeunes auteurs d'infractions. Ainsi, cette population serait plus exposée aux troubles mentaux et comportementaux. Les jeunes auteurs d'infractions présenteraient plus de troubles des conduites et de troubles psychiques que les jeunes en population générale. Néanmoins, il semble important de rappeler que l'état de santé de ces jeunes vulnérables est influencé par l'ensemble des déterminants de santé auxquels ils sont exposés (personnels, familiaux, socioéconomiques, éducatifs, etc.).
http://intranet.justice.gouv.fr/site/dpij/art_pix/2019_09_RapportFinalCEF_BRONSARD.pdf

Il s'agit d'identifier les **besoins de santé** du jeune, afin d'analyser les incidences sur son développement, le cas échéant sur la commission de l'infraction, et d'accompagner le jeune dans le suivi de son parcours de soin. Il s'agit aussi d'identifier le **positionnement parental** quant à la prise en compte des besoins de santé du jeune, pour proposer le cas échéant des actions de soutien. Si des besoins spécifiques en matière de santé sont relevés, en fonction du cadre judiciaire, il pourra être proposé au magistrat de prononcer un **module de santé** dans le cadre de la MEJ/P.

Les professionnels recueillent notamment auprès du jeune, de ses parents et des professionnels de santé **les éléments suivants** :

- ✓ Existence d'une couverture sociale, d'un projet d'accueil individualisé (PAI), d'une notification de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH),
- ✓ Existence d'un médecin traitant déclaré et réalisation des visites médicales, bilans de santé,
- ✓ Traitements en cours et maladies chroniques,
- ✓ Sur le plan physique et des habitudes de vie :
 - Développement physique (taille, poids, puberté),
 - Vaccinations,
 - Soins dentaires,
 - Handicap,
 - Allergies,
 - Douleurs,
 - Rythme de vie,
 - Nutrition,
 - Sommeil,
 - Hygiène corporelle,
 - Activités physiques,
 - Développement et santé sexuels, contraception, grossesse,
 - Consommation de produits stupéfiants, alcool⁴⁴,
 - Conduites addictives aux substances et sans substances (écrans).
- ✓ Sur le plan psychique :
 - Compétences psychosociales,
 - Développement psychologique,
 - Développement psychomoteur,
 - Développement cognitif,
 - Situation d'emprise⁴⁵,
 - Conduites à risques⁴⁶,
 - Actes auto-agressifs et tentatives de suicide.

⁴⁴ DPJJ-MILDECA, CHOQUET Luc-Henri (sous la dir. de), ESSEKI Karima, *Protéger la jeunesse contre l'usage et le trafic de drogues*, Len, 2017, p226-232 questionnaire « parlons trafic » ; ESSEKI Karima, « Le travail éducatif auprès du mineur impliqué dans le trafic », *Les cahiers dynamiques : Drogues et addictions*, n° 56, Erès, 2013, pp. 58-67 ; ESSEKI Karima 2016, « Implication du mineur dans le trafic de cannabis : des postures et des outils pour améliorer le travail éducatif », *Nouvelle revue de psychosociologie : Faire avec les drogues, quelles interventions ?*, n° 21, Erès, 2016, pp. 49-62 ; Dossier MILDECA, « Jeunes et Addictions » et « Réponses du secteur de l'éducation à la consommation d'alcool, de tabac et de drogues », Brochure 10, coll. Politiques rationnelles et bonnes pratiques en matière d'éducation à la santé, UNESCO, 2018.

⁴⁵ Document thématique à l'appui des pratiques professionnelles relatif à l'emprise mentale des mineurs, février 2017.

⁴⁶ LEBRETON David, *Conduites à risques*, PUF, 2013.

Annexe 1 – RÉFÉRENCES THÉORIQUES ET OUTILS

L'évaluation fait appel à des **références théoriques** ainsi qu'à des **techniques et des outils professionnels**, développés et actualisés dans le cadre de la **formation initiale et continue**⁴⁷. Afin de favoriser l'étayage des professionnels et l'harmonisation des pratiques au bénéfice des jeunes pris en charge, ces références théoriques sont précisées dans le projet pédagogique de l'unité et actualisées. Les références théoriques sont multiples, celles citées ci-dessous ne constituent donc pas une liste exhaustive.

Annexe 1.1 - RÉFÉRENCES THÉORIQUES

Les références théoriques étant multiples, celles qui sont citées ci-dessous ne constituent pas une liste exhaustive.

1) Les références psychanalytiques

L'évaluation réalisée sur le fondement de références psychanalytiques est centrée sur le jeune et sur son développement psychique. L'infraction commise peut être interprétée comme le **symptôme des difficultés du passage à l'âge adulte pour le jeune**, notamment eu égard aux remaniements psychologiques que cette période entraîne dans ses relations avec ses parents (bouleversement pubertaire, accès à la sexualité génitale, consolidation des identifications, quête de l'identité, séparation avec les parents, etc.). L'analyse psychanalytique vient aussi questionner ce qui peut se rejouer à l'adolescence des relations construites entre le jeune et ses parents dans sa petite enfance (attachement, œdipe, etc.).

2) Les références aux neurosciences⁴⁸

L'adolescence est marquée par un décalage dans le temps entre une maturation plus lente des centres du cerveau impliqués dans les processus d'inhibition et de contrôle par rapport à ceux impliqués dans les réactions émotionnelles (peur, agressivité, stress, plaisir, désir, etc.) et la récompense immédiate.

Ceci se traduit par un engagement plus marqué dans les activités à risque et une moindre capacité à contrôler pulsions et émotions.

Les incidences sur la pratique éducative : la majorité des adolescents peut s'appuyer sur ses ressources internes et sur son entourage pour dépasser la tension générée par les bouleversements physiques et psychiques, notamment par l'investissement dans des activités relevant de ses centres d'intérêt (sportives, culturelles, associatives, etc.), et ses conduites à risque limitées sont celles du développement normal de l'adolescent. A l'inverse, pour des jeunes ne bénéficiant pas d'un environnement soutenant, et qui n'ont pas pu au cours de leur enfance, grâce à leur entourage, développer une solidité psychique, l'entrée dans l'adolescence peut conduire à la répétition de comportements délinquants⁴⁹.

⁴⁷ <https://offre-fc.enpjj.fr/fiche-formation/l/E2%80%99%C3%A9valuation-situations-%C3%A9ducatives-dans-cadre-p%C3%A9nal>

⁴⁸ Notes scientifiques de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, note numéro 20, novembre 2019, Neurosciences et responsabilité de l'enfant.

⁴⁹ JEAMMET Philippe, Adolescence : repères pour les parents et les professionnels, Paris, Syros, 2012 ; Construire un adulte : pour un partenariat entre parents et professionnels, Parsi, Bayard, 1998 ; L'adolescence, Paris, Solar, 2007.

Sur la base de cette analyse, les hypothèses de travail éducatif peuvent toucher à la construction identitaire (travail sur l'image de soi, l'estime de soi, implication dans une activité constructive et valorisante, travail du parcours d'insertion, etc.), la participation à des activités « à risque » encadrées (par exemple sportives) et à la restauration des relations familiales, etc.

3) Les références écosystémiques

L'évaluation réalisée sur la base de références écosystémiques est centrée sur son **inscription dans les différents systèmes** au sein desquels il évolue et sur **l'influence que ceux-ci exercent sur lui**⁵⁰.

L'approche écosystémique contextualisée⁵¹ retient **quatre niveaux systémiques** :

- ✓ Le microsystème pour ce qui concerne les relations intrafamiliales,
- ✓ Le mésosystème s'agissant du premier réseau de sociabilité (crèche, école, aire de jeux de proximité, etc.),
- ✓ L'exosystème pour la famille élargie et le réseau de soutien formel des institutions et services,
- ✓ Le macrosystème, c'est à dire la loi commune, les habitus culturels et les valeurs sociétales partagées.

L'ensemble de cet environnement est lui-même soumis à la temporalité des événements de vie, comme à celle du développement du jeune lui-même.

Ces différentes strates sont à considérer comme des **ressources susceptibles d'être activées au service du jeune** et de contribuer aux actions cliniques, sociales, éducatives et aux expériences alternatives et complémentaires à ce que lui offre sa famille, et donc comme facteurs potentiels de protection et de résilience, de son développement et de son bien-être.

De ce fait, l'analyse contextuelle de ces différents systèmes participera de l'évaluation de la situation du mineur et de sa famille et de l'accompagnement éducatif mis en œuvre pour répondre à la satisfaction de ses besoins, au service de son développement.

L'approche écosystémique est particulièrement utilisée pour analyser et faire évoluer la place du jeune dans le système familial et le fonctionnement familial (notamment au moyen du génogramme, V. infra). Elle vise à permettre aux familles de se questionner sur leur histoire, leur fonctionnement et notamment d'identifier des répétitions générationnelles, secrets de famille qui peuvent avoir une influence sur le comportement du jeune, sans toutefois en avoir une vision déterministe. Elle permet également d'apprécier l'évolution de la situation s'agissant notamment du risque de récurrence.

4) Les références criminologiques

Les apports de la criminologie⁵² permettent d'aborder l'évaluation sous l'angle de la recherche de leviers de sortie de délinquance, aussi appelée "désistance", par l'identification de facteurs

⁵⁰ AMIGUET Olivier, JULIER Claude, *L'intervention systémique dans le travail social: repères épistémologiques, éthiques et méthodologiques*, Editions IES, 2013.

⁵¹ Modélisée par Urie BRONFENBRENNER; Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, 2017.

⁵² « Fiche 4. Les facteurs de risque, de protection et de désistance », In : TULKENS Françoise. dir. *Conférence de consensus : Pour une nouvelle politique publique de prévention de la récurrence*, Paris : Ministère de la justice, 2013. pp. 118-133. <http://www.gip-recherche-justice.fr/conference-consensus/wp-content/uploads/2013/01/fiche-4-facteurs-de-risque-et-de-protection.pdf>

MARWAN, Mohammed, dir., *Les sorties de délinquance : Théories, méthodes, enquêtes*, Paris : La découverte, 2012.

HERZOG-EVANS Martine (sous la dir. de), « La désistance, la face criminologique de la réinsertion », *Actualités juridiques pénales*, septembre 2010, pp. 376-380.

de risque et facteurs de protection chez le jeune, **sans toutefois en avoir une lecture déterministe**⁵³. L'objectif de l'évaluation est ici de mettre en œuvre une prise en charge éducative adaptée aux facteurs et leviers identifiés.

Ainsi, les professionnels réalisant l'évaluation identifient **des facteurs de vulnérabilité pouvant participer à l'inscription du jeune dans un processus de délinquance**.

Ainsi, un deuil, des difficultés dans le parcours scolaire ou d'insertion professionnelle, des conflits familiaux, des addictions, un statut socio-économique précaire, un environnement relationnel et social délinquant, l'absence de loisirs et d'activités sociales, exposeraient plus largement les jeunes au risque de commettre des infractions et de récidiver.

Parallèlement, les professionnels **repèrent et évaluent les facteurs de protection et les ressources à mobiliser chez le jeune, dans sa famille et dans son environnement**, susceptibles de modérer ou de compenser l'influence des facteurs de risques : bonne estime de soi, capacité à gérer ses émotions, environnement familial stable et contenant, relation amoureuse, existence de personnes ressources autres que les parents, scolarité ou insertion stable, inscription dans des activités, inscription dans des cercles relationnels non délinquants, etc.

A partir des éléments recueillis, les professionnels construisent **des hypothèses de travail éducatif et mettent en œuvre des modalités de prise en charge éducatives constitutives de leviers de sortie de la délinquance**, telles que : la réinscription dans un parcours scolaire ou professionnel, l'inscription dans des activités sportives, le soutien à la parentalité, le développement des liens avec des personnes ressources, l'accompagnement vers le soin, la recherche d'un lieu d'hébergement, la construction du projet d'autonomie, etc.

La relation d'aide, bienveillante et positive créée avec le/les référents éducatifs au cours de la prise en charge, de même que les diverses actions mises en œuvre, constituent en elles-mêmes des leviers de désistance. En effet, la relation éducative et l'action éducative contribuent au renforcement du capital social du jeune, en favorisant l'intégration de nouveaux réseaux relationnels, l'apprentissage de nouvelles compétences, de nouvelles responsabilités, une projection dans une nouvelle identité sociale positive, l'insertion professionnelle, etc.

⁵³ Plusieurs modèles d'évaluation sont issus de ces références théoriques : la théorie risques-besoins-réceptivité (RBR), le good lives model (GLM).

<https://offre-fc.enpjj.fr/fiche-formation/l%E2%80%99%C3%A9valuation-situations-%C3%A9ducatives-dans-cadre-p%C3%A9nal>

CORTONI Franca, « Réduire la récidive : les programmes correctionnels », In : TULKENS Françoise. dir. Conférence de consensus : Pour une nouvelle politique publique de prévention de la récidive, Paris : Ministère de la justice, 2013. https://conference-consensus.justice.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/01/contrib_franca_cortoni.pdf

BONTA James et ANDREWS D.A., Modèle d'évaluation et de réadaptation des délinquants fondés sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité, 2006. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/rsk-nd-rspnsvty/rsk-nd-rspnsvty-fra.pdf>

<https://goodlivesmodel.com>

Annexe 1.2 - TECHNIQUES ET OUTILS PROFESSIONNELS

Les professionnels peuvent faire appel aux **techniques et outils** suivants :

- ✓ Les techniques et outils d'observation,
- ✓ Les techniques d'entretien, notamment l'entretien motivationnel⁵⁴, l'approche narrative⁵⁵, l'écoute active et la reformulation,
- ✓ Le génogramme,
- ✓ Les outils du bilan social,
- ✓ Les différents médias (photo langage, jeux, dessins, activités artistiques, sport, etc.),
- ✓ Les guides de questionnements (V. annexes 1 à 8),
- ✓ Les diagnostics de territoire.

Différents bilans peuvent être réalisés par les professionnels de l'unité, du service ou les partenaires :

- ✓ Bilan scolaire ou d'orientation professionnelle du jeune, permettant l'identification de ses compétences psychosociales,
- ✓ Evaluation des compétences psychosociales,
- ✓ Bilan social du contexte de vie du jeune et de sa famille,
- ✓ Bilan de santé, permettant l'évaluation avec le jeune et sa famille de son état de santé général, de son bien-être et le recensement de ses éventuels besoins,
- ✓ Tests psychologiques/psychométriques, relatifs au développement cognitif, à la personnalité, aux aptitudes et la psychopathologie du jeune.

Ces outils et techniques sont, pour certains, systématiquement employés, et pour d'autres mis en œuvre en fonction de l'âge, de la personnalité et de la situation du jeune et de ses représentants légaux. Il paraît intéressant pour l'étayage des professionnels et l'harmonisation des pratiques au bénéfice des jeunes pris en charge que ces outils soient précisés dans **le projet pédagogique de l'unité**.

⁵⁴ MILLER William R., ROLLNICK Stephen, *L'entretien motivationnel, aider la personne à engager le changement*, InterEditions, 2013.

⁵⁵ BLANC-SAHNOUN Pierre (sous la dir. de), *Les pratiques de l'approche narrative*, InterEditions, 2008 ; BLANC-SAHNOUN Pierre, DAMERON Béatrice (sous la dir. de), *Comprendre et pratiquer l'approche narrative*, InterEditions, 2009.

Annexe 2 – GUIDES D'AIDE À L'ANALYSE

Ces guides d'aide à l'analyse ne sont ni des questionnaires à l'attention du jeune, de ses représentants légaux et des partenaires, ni des grilles d'entretiens, ni des trames de rapport au magistrat, mais des outils pouvant être utilisés par les professionnels tout au long de la démarche d'évaluation.

Ils ont vocation à leur apporter des **repères quant aux observations et informations à recueillir, à analyser** afin d'identifier les besoins et ressources du jeune et de ses représentants légaux, les hypothèses de travail éducatif, les objectifs de l'accompagnement éducatif et l'évaluation de leurs effets, le point de vue du jeune et de ses représentants légaux et les partenaires à contacter.

Ces guides n'ont **ni vocation à être exhaustifs ni à être utilisés dans leur intégralité pour chaque situation.**

Les observations et informations recueillies dans chaque champ d'évaluation **sont mises en perspective avec celles des autres thématiques** (annexes 2.1 à 2.8), pour bénéficier d'une évaluation globale de la situation du jeune et élaborer les modalités de prise en charge adaptées.

Ces guides s'inscrivent dans la continuité de ceux du **cadre national de référence pour l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger** élaboré par la Haute autorité de santé (HAS)⁵⁶.

⁵⁶ https://www.has-sante.fr/jcms/p_3120418/fr/evaluation-globale-de-la-situation-des-enfants-en-danger-ou-risque-de-danger-cadre-national-de-reference

Annexe 2.1 - GUIDE D'AIDE À L'ANALYSE DU PARCOURS ÉDUCATIF ET JUDICIAIRE

1) La prise en charge éducative antérieure ou en cours au civil

- ✓ Le jeune a-t-il fait ou fait-il l'objet d'un suivi éducatif au civil, dans un cadre administratif ou judiciaire ?
- ✓ A quelle date/ période ?
- ✓ Quelle(s) proposition(s)/ mesure(s) ont été réalisée(s)/ prononcée(s) ? Quel est le positionnement du jeune et de ses parents par rapport à cette ou à ces mesures ?
- ✓ Quelles mesures sont éventuellement en cours ?
- ✓ Quels sont les éléments transmis par les services concernés quant au déroulement et aux effets de cet ou de ces accompagnements ?
- ✓ Autres

2) La prise en charge éducative antérieure ou en cours au pénal

- ✓ Le jeune a-t-il déjà fait l'objet d'un suivi éducatif au pénal ?
- ✓ A quelle date/ période ?
- ✓ Quelle(s) mesure(s) ont été prononcée(s) ? Avec quels modules pour la MEJ/P le cas échéant ? Une mesure est-elle actuellement en cours ?
- ✓ Quel est le positionnement du jeune par rapport à la mesure antérieurement ordonnée ou en cours ? La considère-t-il comme juste ?
- ✓ Quel est le positionnement du jeune par rapport à l'accompagnement éducatif antérieurement mis en œuvre ou en cours dans le cadre de ces mesures ? Le considère-t-il comme :
 - Un soutien
 - Une contrainte
 - Une perte de temps
 - Une injustice
 - Autre
- ✓ Quel est le positionnement de ses parents ? Le considèrent-ils comme :
 - Un soutien
 - Une contrainte
 - Une perte de temps
 - Une injustice
 - Autre
- ✓ Quels sont les éléments transmis par les services concernés quant à la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif et à ses effets ?
- ✓ Quels ont été les leviers et les freins observés ?
- ✓ Quelles sont les modalités de prise en charge à poursuivre, renouveler, éviter ?
- ✓ Le jeune a-t-il déjà été placé/ est-il actuellement placé ?
- ✓ Àuprès de qui/ quel établissement ?
- ✓ Quelles sont/ont été les modalités de placement mises en œuvre ?
- ✓ A quelle date/ période ?
- ✓ Comment le placement s'est-il déroulé ?
- ✓ Quels ont été les effets du placement sur sa situation ?
- ✓ Le jeune a-t-il fait l'objet d'un emprisonnement ?
- ✓ Au sein de quel établissement ?
- ✓ Dans quel cadre (prévenu/ condamné) ?
- ✓ A quelle date/ période ?
- ✓ Comment la détention s'est-elle déroulée ?
- ✓ Quel était le projet de sortie ? Quels ont été ses effets ?

Analyse et synthèse

1) Les besoins identifiés :

2) Les ressources identifiées :

3) Les hypothèses de travail éducatif, les objectifs de l'accompagnement éducatif et l'évaluation de leurs effets :

4) Le point de vue du jeune et de ses représentants légaux :

5) Partenaires à contacter :

Annexe 2.2 - GUIDE D'AIDE À L'ANALYSE DU POSITIONNEMENT PAR RAPPORT À L'INFRACTION ET À LA VICTIME

1) Le contexte de commission de l'infraction

- ✓ S'agit-il d'un acte volontaire ou involontaire ?
- ✓ S'agit-il d'un acte prémédité ?
- ✓ S'agit-il d'un acte réactionnel ?
- ✓ S'agit-il d'une atteinte aux biens ou aux personnes ?
- ✓ S'agit-il d'une infraction à caractère sexuel ?
- ✓ En cas de réitération ou de récidive, s'agit-il d'infractions de même nature ? Ces infractions sont-elles répétées sur une période restreinte ? Quand ont-elles débuté ?

Dans quel contexte l'infraction ayant donné lieu au suivi en cours a-t-elle été commise :

- ✓ Lieu de l'infraction : environnement habituel du jeune tel que le domicile, l'établissement scolaire ou le lieu de formation, un lieu de loisirs, le quartier ou au contraire un lieu situé en dehors de l'environnement habituel,
- ✓ Jour et heure,
- ✓ Co-auteurs : sexe, âge, nombre, lien de parenté, d'amitié ou de connaissance, non connue du jeune,
- ✓ Victimes : sexe, âge, nombre, lien de parenté, d'amitié ou de connaissance, non connue du jeune.
- ✓ Y-a-t-il eu un phénomène d'entraînement par un groupe ?
- ✓ Le jeune se trouve-t-il sous emprise (sectaire, radicalisation, etc.) ?
- ✓ Le jeune se trouvait-il sous l'emprise de produits stupéfiants/d'alcool ?
- ✓ Le jeune se trouve-t-il dans une situation de précarité économique et sociale ?

2) Le positionnement du jeune et de ses parents par rapport à l'infraction commise

- ✓ Le jeune reconnaît-il son implication dans les faits ?
- ✓ La minimise-t-il ?
- ✓ Est-il dans le déni des faits ?
- ✓ Le jeune est-il en capacité de relater les faits ? Manifeste-t-il :
 - Des difficultés pour verbaliser
 - De la gêne
 - De l'aisance
 - Du détachement
 - Autres
- ✓ Quel était l'éventuel but recherché par la commission de l'infraction ?
- ✓ Le jeune avait-il conscience d'enfreindre la loi ?
- ✓ Avait-il conscience de prendre un risque ?
- ✓ Le fait d'être potentiellement sanctionné a-t-il influencé son comportement ?

L'infraction commise s'apparente-t-elle à :

- ✓ Un acte involontaire,
- ✓ Un acte volontaire,
- ✓ Une prise de risque,
- ✓ Un acte lié à un contexte festif,
- ✓ Un acte lié à des difficultés familiales,
- ✓ Un acte lié à des difficultés d'insertion scolaire et professionnelle,
- ✓ Un acte lié à une précarité économique,
- ✓ Un acte lié à une problématique de santé,
- ✓ Un acte lié à une problématique de quartier,
- ✓ Autre.

Quelles émotions a-t-il ressenties au moment de la commission de l'infraction :

- ✓ Plaisir, excitation,
- ✓ Sentiment de réussite, d'estime de soi,
- ✓ Gêne, honte, culpabilité,
- ✓ Colère, agressivité,
- ✓ Tristesse,
- ✓ Peur,
- ✓ Indifférence,
- ✓ Autre.

Quelles émotions ressent actuellement le jeune vis-à-vis des faits ?

- ✓ Gêne,
- ✓ Honte,
- ✓ Colère,
- ✓ Culpabilité,
- ✓ Tristesse,
- ✓ Peur,
- ✓ Fierté,
- ✓ Indifférence,

Le jeune est-il dans la minimisation ou le déni des faits commis ?

Comment les parents, la fratrie et la famille élargie du jeune réagissent vis-à-vis des faits ?

- ✓ Gêne,
- ✓ Honte,
- ✓ Colère,
- ✓ Culpabilité,
- ✓ Tristesse,
- ✓ Peur,
- ✓ Fierté,
- ✓ Indifférence,
- ✓ Déni des faits commis,
- ✓ Soutien au jeune dans la considération du bienfondé de son comportement.
- ✓ Les parents du jeune font-ils ou ont-ils fait l'objet d'une procédure judiciaire dans un cadre pénal ? Si oui, quel est leur positionnement à l'égard de la mesure prononcée (soutien, contrainte, perte de temps, injustice, autre) ?
- ✓ Quel est de manière générale leur positionnement quant au respect de la loi ?
- ✓ Le jeune semble-t-il en capacité d'entrer dans un processus de responsabilisation ?

3) Le positionnement du jeune vis-à-vis de la victime

- ✓ Le jeune perçoit-il la victime comme un sujet (une personne à part entière) ?
- ✓ Le jeune comprend-il le dommage causé, l'impact de son passage à l'acte sur la victime et sur la continuité de sa vie quotidienne ?
- ✓ Fait-il preuve d'empathie à l'égard de la victime ?
- ✓ Ressent-il de la culpabilité ?
- ✓ Le jeune manifeste-t-il un désir de réparer son passage à l'acte et/ou d'expliquer son geste et/ou de présenter des excuses ?
- ✓ Le jeune semble-t-il en capacité de s'inscrire dans une mesure de réparation (directe ou indirecte) ou de médiation ?
- ✓ Le jeune souhaite-t-il intégrer un processus de justice restaurative ?
- ✓ Le jeune comprend-il la notion de dommages et intérêts ?

4) Le positionnement du mineur par rapport à la loi et à ce qui fait autorité

- ✓ Quel rapport à la loi le mineur manifeste-t-il ?
- ✓ La loi lui semble-t-elle :
 - Dominante, assujettissante, asservissante,
 - A contourner,
 - Utile,
 - Protectrice,
 - Nécessaire au fonctionnement de la société,
 - Autre.
- ✓ Quel est le rapport du jeune aux règles de manière générale ?
- ✓ Quel est le rapport du jeune aux notions de vivre-ensemble ?
- ✓ Quel est le rapport du jeune aux valeurs de la République ?
- ✓ Existe-t-il un risque de radicalisation politique, religieuse, philosophique ?
- ✓ Si oui, le référent laïcité citoyenneté a-t-il été sollicité ?
- ✓ Qu'est-ce qui représente l'autorité légitime pour le jeune ?
 - Le père (ou beau-père),
 - La mère (ou belle-mère),
 - Un frère ou une sœur,
 - Une autre personne de sa famille,
 - Un professeur/ formateur,
 - Les forces de l'ordre,
 - Les professionnels du tribunal, éducateurs, autres professionnels des services éducatifs,
 - Un ami, un groupe, une bande, le quartier,
 - Une autorité religieuse,
 - Un entraîneur, un animateur,
 - Un parti politique,
 - Aucune,
 - Autre.

5) Le positionnement du mineur par rapport aux mesures judiciaires ordonnées

- ✓ Le mineur comprend-t-il la procédure judiciaire mise en œuvre à son encontre ?
- ✓ La reconnaît-il comme juste ?
- ✓ Comprend-il la mesure judiciaire ordonnée ?
- ✓ La reconnaît-il comme juste ?
- ✓ Adhère-t-il à l'accompagnement éducatif ?

6) Le rapport du mineur à la violence

- ✓ Quelle est la place de la violence dans les infractions commises par le mineur ?
- ✓ Quelle est la place de la violence dans son environnement :
 - Familial,
 - Scolaire,
 - Professionnel,
 - Au sein de son groupe de pairs,
 - Au sein de son quartier ou de sa commune de résidence,
 - Autre ?
- ✓ Comment le jeune perçoit-il la violence (un moyen de défense, une attitude négative, une attitude positive, une preuve de faiblesse, une preuve de courage, une preuve de virilité, etc.) ?
- ✓ Le jeune fait-il preuve d'agressivité ?

Analyse et synthèse

1) Les besoins identifiés :

2) Les ressources identifiées :

3) Les hypothèses de travail éducatif, les objectifs de l'accompagnement éducatif et l'évaluation de leurs effets :

4) Le point de vue du jeune et de ses représentants légaux :

5) Partenaires à contacter :

Annexe 2.3 - GUIDE D'AIDE À L'ANALYSE DE L'HISTOIRE ET DE LA SITUATION FAMILIALE

1) La composition familiale et les personnes présentes au domicile

- ✓ Quelle est la composition de la famille (parents, fratrie, famille élargie, famille recomposée, etc.) ?
- ✓ Qui exerce l'autorité parentale sur le jeune (l'exercice de l'autorité parentale est-il conjoint, exclusif, a-t-il été délégué ou retiré) ?
- ✓ Les parents vivent-ils ensemble ou séparément ?
- ✓ Si les parents sont séparés, la décision du lieu où réside le jeune relève-t-elle d'un commun accord des parents ou du juge aux affaires familiales ?
- ✓ Où réside le jeune ?
- ✓ Si le jeune ne vit pas avec ses deux parents : connaît-il ses deux parents ? Est-il en contact avec ses deux parents ?
- ✓ Le jeune connaît-il l'ensemble de ses frères et sœurs ?
- ✓ Est-il en contact avec eux ?
- ✓ Y a-t-il d'autres personnes vivant au domicile du jeune (frères et sœurs majeurs, beaux-parents, autre membre de la famille, amis, compagnon/ compagne du jeune ou de ses frères et sœurs etc.) ?
- ✓ Le jeune est-il en couple ?
- ✓ Le jeune est-il lui-même parent ? Si oui, a-t-il reconnu l'enfant ? Où vit cet enfant ?
- ✓ Le jeune est-il en capacité de se situer dans la composition familiale actuelle ?

2) L'histoire familiale

- ✓ Quels sont les événements qui ont marqué l'histoire familiale⁵⁷ ?
- ✓ Comment ont-ils été vécus par le jeune et ses parents ?
- ✓ Comment la grossesse de la mère et la naissance du jeune ont-ils été vécus par sa famille ?
- ✓ Comment s'est déroulée la petite enfance du jeune ?
- ✓ Le jeune est-il en capacité de se situer dans l'histoire et la généalogie familiale ?

3) L'exercice des fonctions parentales

- ✓ Les parents sont-ils en capacité de poser des limites et de poser un cadre structurant ?
- ✓ Les parents sont-ils en capacité de répondre aux besoins fondamentaux de leur enfant ?
- ✓ Si non, les parents ont-ils conscience de leurs difficultés et sont-ils en mesure d'accepter une aide ?
- ✓ Les parents rencontrent-ils une problématique de santé physique ou psychique (maladie chronique, handicap, consommation ou addiction, épuisement parental⁵⁸, dépression, tentatives de suicide, difficultés cognitives, etc.) ?
- ✓ Si oui, sont-ils accompagnés pour la prise en charge de leurs difficultés ?
- ✓ Est-ce que ces difficultés entraînent des hospitalisations ?
- ✓ Si oui, qui prend en charge du jeune sur ces périodes ? Quelles sont les conséquences pour le jeune ?

⁵⁷ Il peut s'agir de mariages, divorces, séparations, naissances, déménagements, deuils, parcours d'exil, maladies, suivis psychiatriques, hospitalisations à répétitions, accidents, violences intrafamiliales, placements des enfants, etc.

⁵⁸ L'épuisement parental, également nommé « burn-out parental », est un syndrome de détresse intense lié à la parentalité et qui se manifeste de trois façons : un épuisement physique et émotionnel, un désengagement affectif et la perte du sentiment d'efficacité parentale.

4) Les relations au sein de la famille

- ✓ Quels sont les modes de communication au sein de la famille ?
- ✓ Quelles sont les relations entre le jeune et ses parents ? Sont-ils en capacité d'échanger et de communiquer ? Le jeune est-il exposé à des modes de communication violents au domicile, à des violences intrafamiliales ?
- ✓ Existe-t-il des conflits parentaux ou familiaux, des ruptures relationnelles ?
- ✓ Comment le jeune se comporte-t-il vis-à-vis de ses parents en présence des professionnels ?
- ✓ Son comportement se modifie-t-il lorsque ses parents ne sont pas présents ?
- ✓ Comment le jeune parle-t-il de ses parents en leur absence ?
- ✓ Le jeune considère-t-il ses parents comme une ressource ?
- ✓ Quels sont les relations au sein de la famille (au sein du couple parental, entre chaque parent et le jeune, entre chaque parent et chacun des autres enfants, au sein de la fratrie : oppositions, alliances, liens privilégiés, etc.) ?
- ✓ Existe-t-il des adultes ressources pour le jeune au sein de la famille ?

5) Les valeurs portées par la famille

- ✓ Quelles sont les valeurs, idées ou croyances portées au sein de la famille ? Par qui ?
- ✓ La famille appartient-elle à un groupe affirmant des valeurs, idées ou croyances propres (culturel, sportif, politique, idéologique, religieux, sectaire, etc.) ?
- ✓ Comment le jeune s'inscrit-il dans ce groupe ?
- ✓ Quelle place la religion, la politique, les opinions philosophiques ont-elles dans l'histoire de la famille ? Y a-t-il une forme de continuité ou des ruptures entre les générations ?
- ✓ Par qui ces opinions politiques, philosophiques, religieuses, sont-elles transmises ?
- ✓ En cas de trajectoire migratoire, quelle place ces opinions ont-elles eu ?
- ✓ Les opinions politiques, philosophiques et religieuses portées par la famille ont-elles conduit ou conduisent-elles à une mise en danger du jeune (déscolarisation, désocialisation, difficulté dans l'accès aux soins, violences physiques ou psychiques, emprise, etc.) ?

6) La parentalité du jeune

- ✓ Le jeune a-t-il un enfant ?
- ✓ En assume-t-il la charge et l'éducation ? Bénéficie-t-il d'un soutien dans son rôle de parent ?

En cas de parentalité future :

- ✓ La conception de l'enfant était-elle souhaitée par le jeune ?
- ✓ Ses parents en sont-ils informés ? Le soutiennent-ils dans sa parentalité future ?
- ✓ Qu'est-il prévu pour accueillir l'enfant ?

Analyse et synthèse

1) Les besoins identifiés :

2) Les ressources identifiées :

3) Les hypothèses de travail éducatif, les objectifs de l'accompagnement éducatif et l'évaluation de leurs effets :

4) Le point de vue du jeune et de ses représentants légaux :

5) Partenaires à contacter :

Annexe 2.4 - GUIDE D'AIDE À L'ANALYSE DE L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES

1) Les compétences cognitives

- ✓ Le jeune est-il en capacité d'identifier les difficultés ou les ressources d'une situation ?
- ✓ Est-il en capacité de résoudre un problème ?
- ✓ Est-il en capacité de prendre des décisions ?
- ✓ Est-il en capacité d'anticiper une situation difficile et les solutions à y apporter ?
- ✓ Le jeune a-t-il conscience des caractéristiques de l'environnement dans lequel il évolue ?
- ✓ Est-il en capacité de porter sur cet environnement un regard critique ?
- ✓ Est-il en capacité de porter un regard critique sur les informations qu'il reçoit (de sa famille, de ses pairs, des médias, des réseaux de socialisation dans lesquels il évolue, etc.) ?

2) Les compétences émotionnelles

- ✓ Le jeune est-il en capacité de porter un regard critique sur lui-même, de s'autoévaluer ?
- ✓ Est-il capable d'identifier ses ressources et ses difficultés ?
- ✓ Comment se représente-t-il ?
- ✓ A-t-il une bonne estime de lui-même ?
- ✓ Comment parle-t-il de lui-même (de façon valorisante ou de façon dévalorisante) ?
- ✓ Prend-il soin de lui (selon son âge) ?
- ✓ Le jeune a-t-il confiance en lui ?
- ✓ Le jeune est-il en capacité de gérer ses émotions ?
- ✓ Ses réactions émotionnelles sont-elles proportionnées par rapport aux situations rencontrées ?
- ✓ Est-il en capacité de ne pas réagir de manière impulsive ?

3) Les compétences sociales

- ✓ Comment le jeune se représente-t-il la société dans laquelle il vit (vision plutôt positive/ plutôt négative) ?
- ✓ Comment se représente-t-il les autres ?
- ✓ S'intéresse-t-il aux autres ?
- ✓ Fait-il preuve d'empathie ?
- ✓ Quelle est la qualité de ses interactions avec les personnes qu'il connaît ? Avec les personnes qu'il ne connaît pas ?
- ✓ Comment pense-t-il être perçu par les autres ?
- ✓ Comment le jeune se comporte-t-il en groupe ?
- ✓ Par rapport aux adultes, est-il introverti, extraverti, provocateur, respectueux, dans l'échange, soucieux d'eux et de leur avis, etc. ?
- ✓ Par rapport aux autres jeunes est-il introverti, extraverti, provocateur, respectueux, dans l'échange, soucieux d'eux et de leur avis, etc. ?
- ✓ Adhère-t-il facilement aux règles d'un groupe ?
- ✓ Est-il en capacité de s'affirmer au sein d'un groupe ?
- ✓ Est-il influençable ?
- ✓ Tient-il le rôle de leader ?
- ✓ Le jeune est-il en capacité d'entendre l'avis des autres ?
- ✓ Est-il en capacité d'échanger et d'argumenter lorsqu'il ne partage pas l'avis des autres ?
- ✓ Est-il en capacité de changer d'avis ?
- ✓ Est-il en capacité d'élaborer conjointement ?

Analyse et synthèse

1) Les besoins identifiés :

2) Les ressources identifiées :

3) Les hypothèses de travail éducatif, les objectifs de l'accompagnement éducatif et l'évaluation de leurs effets :

4) Le point de vue du jeune et de ses représentants légaux :

5) Partenaires à contacter :

Annexe 2.5 - GUIDE D'AIDE À L'ANALYSE DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE, DE L'ENVIRONNEMENT

1) La situation administrative du jeune et de sa famille

- ✓ Le jeune et ses parents disposent-ils des documents administratifs nécessaires (documents d'identité, autorisations de séjours, recensement, journée défense et citoyenneté, sécurité sociale, mutuelle, assurance, compte bancaire, etc.) ?
- ✓ Le jeune et ses parents rencontrent-ils des difficultés dans l'établissement des documents administratifs ?
- ✓ Si oui, le jeune et ses parents bénéficient-ils d'aide de la part des dispositifs de droit commun ? S'ils n'en bénéficient pas, pourquoi (méconnaissance des dispositifs, refus de demander de l'aide, etc.) ?
- ✓ La situation administrative du jeune ou de ses parents constitue-t-elle une difficulté d'accès aux droits et d'insertion sociale ?
- ✓ Le jeune et/ou ses parents bénéficient-ils d'une tutelle ?

2) La situation professionnelle des parents

- ✓ Quelle est la situation professionnelle des parents (en emploi, en formation, en recherche d'emploi, retraité, etc.) ?
- ✓ Quel emploi occupent-ils le cas échéant ? Cet emploi est-il stable ?
- ✓ Les parents connaissent-ils des conditions de travail particulières, susceptibles d'avoir des conséquences sur le jeune (horaires décalés, travail de nuit, etc.) ?
- ✓ Qui est présent au domicile avec le jeune lors des absences des parents liés à leur activité professionnelle ?

3) La situation financière du jeune et de sa famille

- ✓ Quelles sont les ressources financières de la famille ?
- ✓ La famille rencontre-t-elle des difficultés sur le plan financier (surendettement bancaire, dette locative, procédure d'expulsion) ?
- ✓ Si oui, cette situation est-elle ponctuelle ou chronique ?
- ✓ Quels en sont les facteurs ?
- ✓ Les parents sont-ils accompagnés dans le cadre des dispositifs de droit commun ? Bénéficient-ils d'aides sociales ? Bénéficient-ils d'autres aides (familiales, réseaux associatifs, réseaux illégaux, etc.) ?
- ✓ S'ils n'en bénéficient pas, pourquoi (méconnaissance des dispositifs, refus de demander de l'aide, etc.) ?
- ✓ Comment sont pris en compte les besoins du jeune dans le budget familial ?
- ✓ Le jeune bénéficie-t-il de ressources propres ?
- ✓ De quelles activités proviennent-elles (revenus salariés, garantie jeunes, contrat jeune majeur auprès du Conseil départemental, caisse d'allocations familiales (CAF), autres allocations, activités illégales) ?

4) Le logement

- ✓ Le logement de la famille est-il une maison individuelle ou un appartement ?
- ✓ Quel est le statut d'occupation du logement (propriétaire, locataire, hébergement chez un tiers, hôtel, occupation illégale, autres) ?
- ✓ Le logement est-il salubre ?
- ✓ Le logement est-il sécurisé ?
- ✓ Le logement est-il adapté au regard du nombre de personnes vivant au domicile ?
- ✓ S'agit-il d'un logement partagé avec d'autres personnes ? Qui sont-elles ? Les relations du jeune avec ces personnes sont-elles bonnes ?
- ✓ Comment l'espace est-il organisé, réparti et partagé par la famille (organisation des espaces permettant de garantir la préservation de l'intimité de chacun) ?

- ✓ Le mobilier est-il adapté aux besoins du jeune et de la famille ?
- ✓ Quels sont la fréquence et les motifs des déménagements de la famille ?
- ✓ La famille a-t-elle entrepris des démarches pour déménager et est-elle soutenue en ce sens par les services de droit commun ? Si non, pourquoi (méconnaissance des dispositifs, refus de demander de l'aide, etc.) ?
- ✓ Le jeune bénéficie-t-il de son propre logement ?
- ✓ Comment celui-ci est-il financé ?
- ✓ Quel est le statut d'occupation du logement (propriétaire, locataire, hébergement en foyer de jeunes travailleurs (FJT), en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), chez un tiers, à l'hôtel, occupation illégale, autres) ?
- ✓ S'agit-il d'un logement partagé avec d'autres personnes ? Qui sont-elles ? Les relations du jeune avec ces personnes sont-elles bonnes ?
- ✓ Le logement est-il adapté au regard du nombre de personnes qui y vivent ?
- ✓ Le logement est-il salubre ?
- ✓ Le logement est-il sécurisé ?
- ✓ Le mobilier est-il adapté aux besoins du jeune ?
- ✓ Le jeune bénéficie-t-il d'une aide dans la gestion de ce logement ?

5) L'espace personnel du jeune

- ✓ Le jeune dispose-t-il d'un espace personnel (chambre, espace personnel dans une chambre partagée) ?
- ✓ Le cas échéant, avec qui le jeune partage-t-il sa chambre ? La relation avec la personne avec laquelle il partage sa chambre est-elle bonne ?
- ✓ Le jeune juge-t-il son espace personnel suffisant ?
- ✓ Le jeune se sent-il en sécurité dans son espace personnel ?
- ✓ Le jeune dispose-t-il d'un lit et d'une literie adaptés ?
- ✓ L'espace personnel du jeune est-il personnalisé, investi (décoration, photos, etc.) ?
- ✓ Le jeune dispose-t-il d'un espace lui permettant de faire ses devoirs ?
- ✓ Le jeune a-t-il déjà fugué ?
- ✓ Si oui, est-ce récurrent ? Est-il dans une situation d'errance ?
- ✓ Quels motifs le jeune évoque-t-il (en particulier, s'agit-il de fuir un conflit familial, un harcèlement, une maltraitance) ?
- ✓ Que fait le jeune pendant les temps de fugue ? Où est-il le cas échéant hébergé ? Quels risques prend-il ? Quelles sont les conséquences pour son développement et en termes d'inscription dans la délinquance ?
- ✓ Quelle est la réaction des parents lors des fugues du jeune ?

6) Le quartier d'habitation

- ✓ Quelles sont les caractéristiques du quartier dans lequel est situé le logement (milieu rural, urbain, quartier prioritaire de la politique de la ville, diversité sociale, sécurité, etc.) ?
- ✓ Le logement est-il situé à proximité des services publics et de loisirs (sport, culture, associations, etc.) ? Est-il desservi par les transports en commun ?

Si oui, ces services sont-ils utilisés par le jeune et sa famille ?

- ✓ Comment la famille s'inscrit-elle dans le réseau social de son quartier d'habitation (liens avec la famille, les amis, les voisins, les associations, le lieu de culte, etc.) ?
- ✓ La famille est-elle isolée ? Si oui, pourquoi (difficultés à nouer des relations sociales, volonté de ne pas nouer de relations sociales, barrière de la langue, etc.) ?
- ✓ Comment le jeune s'inscrit-il dans le réseau social et les activités au sein de son quartier (amis, activités culturelles, sportives, fréquentations d'associations et du service jeunesse de la commune, etc.) ?
- ✓ Son quartier constitue-t-il un lieu ressource pour le jeune ?
- ✓ Le jeune peut-il circuler dans son quartier ?
- ✓ Le jeune se sent-il en sécurité dans son quartier ?
- ✓ Le jeune risque-t-il d'être impliqué dans une dynamique de rixes entre bandes ou de réseaux criminels ?
- ✓ Le jeune fait-il partie d'une bande violente ou d'un réseau criminel ?

- ✓ Les membres de l'entourage du jeune font-ils partie d'une bande ou d'un réseau délinquant ?
- ✓ Le jeune souhaite-t-il déménager ?

Analyse et synthèse

1) Les besoins identifiés :

2) Les ressources identifiées :

3) Les hypothèses de travail éducatif, les objectifs de l'accompagnement éducatif et l'évaluation de leurs effets :

4) Le point de vue du jeune et de ses représentants légaux :

5) Partenaires à contacter :

Annexe 2.6 GUIDE D'AIDE À L'ANALYSE DES RÉSEAUX DE SOCIALISATION, LOISIRS ET CENTRES D'INTÉRÊT

1) Les réseaux de socialisation du jeune

- ✓ Dans quels réseaux de socialisation le jeune évolue-t-il :
 - Famille,
 - Amis,
 - Relation amoureuse,
 - Voisins,
 - Etablissement scolaire/ lieu de formation,
 - Quartier,
 - Association sportive, culturelle, cultuelle, humanitaire, politique,
 - Réseaux sociaux,
 - Réseaux de délinquance,
 - Secte, réseaux de radicalisation,
 - Autre.
- ✓ Quelle est la place des relations amoureuses dans le quotidien du jeune ?
- ✓ A-t-il une relation amoureuse stable ?
- ✓ Cette relation laisse-t-elle la place à d'autres relations (familiales, amicales, etc.) ?
- ✓ Le jeune est-il isolé ?
- ✓ Le jeune se sent-il intégré ou exclu :
 - Par sa famille ?
 - Par le système de scolarité ou d'insertion ?
 - Par ses pairs ?
 - Par la société en général ?

2) Les loisirs et les centres d'intérêt du jeune

- ✓ Quels sont les centres d'intérêt du jeune ?
- ✓ Comment le jeune occupe-t-il son temps libre ?
- ✓ Que ressent-il durant son temps libre (intérêt, ennui, angoisse, etc.) ?
- ✓ Le jeune a-t-il des activités à son domicile (sport, lecture, jeux vidéo, télévision, dessin, musique, etc.) ?
- ✓ Le mineur pratique-t-il une activité à l'extérieur du domicile ?
 - Si oui, laquelle :
 - Activité sportive,
 - Activité culturelle,
 - Activité associative,
 - Fréquentation du service jeunesse de sa commune,
 - Activité humanitaire,
 - Activité politique,
 - Fréquentation d'un lieu de culte.
- ✓ S'agit-il d'activités encadrées par des adultes ?
- ✓ Qu'est-ce que cela lui apporte :
 - L'instauration ou la restauration de liens sociaux,
 - Un sentiment d'appartenance à un groupe,
 - Un sentiment d'utilité sociale,
 - Un bien-être physique,
 - Un épanouissement intellectuel,
 - Du dépassement de soi,
 - Des réponses à des interrogations.

- ✓ Comment sont organisées pour le jeune les périodes de vacances scolaires ?
- ✓ Que fait le jeune pendant ces périodes (vacances avec les représentants légaux au domicile ou à l'extérieur, accueil au sein de la famille, départ en centre de loisirs sans hébergement, colonie de vacances, autre) ?

3) Les opinions politiques, philosophiques et croyances religieuses du jeune

- ✓ Le jeune fait-il part ou manifeste-t-il des signes d'opinions politiques, philosophiques et de croyances religieuses ?
- ✓ Quelle place ces opinions politiques, philosophiques ou croyances religieuses ont-elles dans son quotidien (notamment en cas de placement, accueil de jour ou détention) ?
- ✓ Quelle place ont-elles dans sa construction identitaire ?
- ✓ Le rapport du jeune à ces opinions politiques, philosophiques et à ces croyances religieuses est-il stable ou changeant ?
- ✓ Quelle place ont-elles dans ses relations avec les autres (pairs, famille, réseaux de socialisation, etc.) ?
- ✓ Sont-elles un facteur d'épanouissement ou au contraire d'isolement pour le jeune ? Comment les parents du jeune se positionnent-ils vis-à-vis de ses opinions politiques, philosophiques, religieuses ?
- ✓ Emet-il des demandes d'accompagnement culturel, philosophique spirituel ?
- ✓ Existe-t-il un risque de radicalisation politique, philosophique, religieuse ?
- ✓ Si oui, le référent laïcité citoyenneté a-t-il été sollicité ?

4) Les écrans

- ✓ Le jeune joue-t-il aux jeux vidéo ? A quel type de jeux vidéo ? Joue-t-il en réseau et avec qui ?
- ✓ Quel type de films/ séries/ émissions (de télévision) regarde-t-il ?
- ✓ A-t-il un accès à intranet ? Cet accès est-il limité par ses parents ? Quelles sont les règles fixées par les parents ?
- ✓ Existe-t-il une problématique liée aux écrans (télévision, ordinateur, tablette, smartphone, etc.) : surexposition, horaires et contenu inappropriés, etc. ?
- ✓ Cette problématique a-t-elle des conséquences sur le jeune ? Si oui, lesquelles ?
- ✓ Quelles conséquences l'exposition a-t-elle sur le jeune (sommeil, scolarité, vie sociale...)

Il est important de noter que, pour certains adolescents, les écrans permettent le développement de compétences (compétences techniques, compétences linguistiques, etc.).

Les écrans peuvent par ailleurs constituer pour les jeunes un lieu ressource, voire un refuge. Il est essentiel d'interroger la façon dont les jeunes d'une part et les représentants légaux d'autre part évoquent le temps passé devant les écrans.

5) Les réseaux sociaux

- ✓ Le jeune est-il inscrit sur des réseaux sociaux ?
- ✓ Sur quels réseaux sociaux ?
- ✓ Arrive-t-il à préserver sa vie privée et est-il au courant des règles de confidentialité de ces différentes applications ? Se met-il en danger ?
- ✓ Joue-t-il en réseau ? Avec qui : des amis, des connaissances, des inconnus ?
- ✓ Passe-t-il beaucoup de temps sur ces réseaux sociaux ?
- ✓ Se sent-il :
 - Entouré,
 - Seul,
 - Libre,
 - Contraint,
 - Menacé.
- ✓ Ses parents ont-ils connaissance de cette fréquentation des réseaux sociaux ?
- ✓ Ont-ils instauré des règles d'utilisation des réseaux sociaux ? Si oui, lesquelles ?
- ✓ Vérifient-ils ce que leur enfant publie ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Analyse et synthèse

1) Les besoins identifiés :

2) Les ressources identifiées :

3) Les hypothèses de travail éducatif et l'évaluation de leurs effets :

4) Le point de vue du jeune et de ses représentants légaux :

5) Partenaires à contacter :

Annexe 2.7 GUIDE D'AIDE À L'ANALYSE DE L'INSERTION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

1) L'insertion scolaire

- ✓ Quelle est la situation actuelle du jeune par rapport à l'obligation d'instruction ? Est-il :
 - Scolarisé,
 - En voie de déscolarisation,
 - Déscolarisé.
- ✓ Quels sont les diplômes obtenus et en cours de préparation ?
- ✓ Quelles sont les certifications obtenues (PIX, ASR, PSC1, etc.)
- ✓ Le jeune a-t-il connu des événements particuliers au cours de son parcours scolaire (redoublements, ruptures de scolarité, changements fréquents d'établissement scolaire, etc.) ?
- ✓ Si le jeune est scolarisé :
 - Dans quel établissement scolaire et en quelle classe est-il ?
 - Est-il scolarisé en milieu ordinaire, en SEGPA, bénéficie-t-il d'un dispositif particulier (CLIS/ULIS, structures du champ du handicap, etc.) ?
 - Quel est son niveau scolaire ? Quels sont ses résultats scolaires ?
 - Comment le jeune se comporte-t-il au sein de la classe ?
 - Le jeune est-il intéressé, investi dans sa scolarité ?
 - Le jeune est-il investi dans sa classe, dans son établissement (par exemple : délégué de classe) ?
 - Le jeune a-t-il un projet de poursuite de sa scolarité en formation générale, d'orientation vers la filière professionnelle (choix de métier établi) ?
 - A-t-il un projet de métier ?
- ✓ En cas de difficultés scolaires :
 - Le jeune connaît-il des difficultés dans les apprentissages ?
 - A-t-il eu des problèmes de discipline (conseil de discipline, exclusion, etc.) ?
 - Est-il fréquemment en retard ou absent ?
 - Comment ces retards ou absences sont-ils expliqués (difficultés liées au transport, difficultés à se réveiller, maladies chroniques, phobie scolaire, désintérêt pour la scolarité en général ou pour ce cursus scolaire en particulier, environnement scolaire insécurisant, harcèlement, etc.) ?
 - Dispose-t-il du matériel scolaire adéquat ?
 - Ressent-il une pression concernant ses résultats scolaires ?
 - Est-ce qu'un changement, une perturbation soudaine ont été remarqués (notamment une chute brutale des résultats scolaires) ? Quelles pourraient en être les causes ?
 - L'établissement scolaire a-t-il échangé avec les parents à ce sujet ?
 - Un accompagnement spécifique a-t-il été mis en place au sein de l'établissement ou au domicile (soutien individuel) ?
 - L'établissement scolaire a-t-il suggéré la mise en œuvre d'un bilan auprès d'un professionnel de santé ? Si oui, ce bilan a-t-il été réalisé ?
 - Des adaptations pédagogiques ont-elles été mises en place ?
- ✓ Comment le jeune se perçoit-il au sein de sa classe :
 - Comme un bon élève,
 - Comme tout autre élève de sa classe,
 - Comme un élève agité, perturbateur,
 - Comme un élève mal à l'aise dans le système scolaire, comme inadapté, dévalorisé,
 - Comme le souffre-douleur.

- ✓ Comment le jeune perçoit-il sa classe :
 - Unie,
 - Partagée entre groupes qui s'entendent,
 - Partagée entre groupes qui s'affrontent,
 - Studieuse,
 - Difficile.
 - ✓ Le positionnement des représentants légaux à l'égard de la scolarité :
 - Les représentants légaux sont-ils impliqués dans la scolarité du jeune ?
 - Suivent-ils le travail scolaire réalisé, le travail à faire ?
 - Aident-ils le jeune à faire ses devoirs si nécessaires ?
 - S'ils n'ont pas la capacité d'aider le jeune, acceptent-ils, mobilisent-ils une aide extérieure ?
 - Sont-ils investis dans la réussite scolaire de leur enfant ?
 - Ont-ils une attitude et des propos positifs ou négatifs vis-à-vis de la scolarité et de l'établissement scolaire du jeune ?
 - Sont-ils présents aux réunions organisées par le lieu de scolarisation (réunions de rentrée, réunions parents-professeurs, sollicitations des enseignants, etc.) ?
 - Quelle est la relation des représentants légaux avec les professionnels du lieu de scolarisation (relations cordiales, tendues, conflictuelles, absence de relations, etc.) ? Se sentent-ils suffisamment en lien ?
 - ✓ Si le jeune est déscolarisé :
 - Depuis combien de temps ?
 - Pourquoi ?
 - Quel est le dernier établissement scolaire fréquenté ? Dernière classe fréquentée ?
 - Quelles sont les démarches de rescolarisation en cours ?
 - Le jeune est-il inscrit dans un autre dispositif (accueil de jour, formation professionnelle, apprentissage, emploi, etc.) ?
 - S'il n'est pas inscrit dans un autre dispositif, que fait-il en journée ?
- Quelle est la situation du jeune vis-à-vis de l'obligation de formation pour les 16/18ans ?
- Si l'obligation est remplie : dans quel dispositif ?
 - Si l'obligation n'est pas remplie : pourquoi ? Depuis combien de temps ? Quelles sont les démarches en cours ?

2) **L'insertion socioprofessionnelle**

- ✓ Le jeune est-il inscrit ou bénéficie-t-il d'un dispositif d'insertion professionnelle (formation professionnelle, apprentissage, missions locales, EPIDE, E2C, AFPA, etc.) ?
- ✓ Est-ce qu'il est en emploi ?
- ✓ Est-il notamment inscrit à la mission locale et quel accompagnement est mis en place dans ce cadre (PACEA, CEJ, etc.) ? A-t-il bénéficié de périodes de mise en situation en milieu professionnel ?
- ✓ Bénéficie-t-il d'une allocation/ salaire/ indemnité dans le cadre de ce dispositif ?
- ✓ Quel est le positionnement du jeune par rapport à son insertion professionnelle ?
- ✓ Le jeune est-il intéressé, investi dans son insertion professionnelle ?
- ✓ Le jeune a-t-il un projet de parcours professionnel ?
- ✓ A-t-il un projet de métier ?
- ✓ Est-il fréquemment en retard ou absent ? Comment ces retards ou absences sont-ils expliqués ?
- ✓ Dispose-t-il du matériel professionnel adéquat ?
- ✓ Quel est le positionnement des représentants légaux du jeune par rapport à son insertion professionnelle ?
- ✓ Sont-ils soutenant ?

Analyse et synthèse

1) Les besoins identifiés :

2) Les ressources identifiées :

3) Les hypothèses de travail éducatif, les objectifs de l'accompagnement éducatif et l'évaluation de leurs effets :

4) Le point de vue du jeune et de ses représentants légaux :

5) Partenaires à contacter :

Annexe 2.8- GUIDE D'AIDE À L'ANALYSE DE LA SANTÉ

1) L'accès aux droits en matière de santé et l'accès aux soins

- ✓ Les démarches administratives nécessaires à l'accès aux droits en matière de santé ont-elles été effectuées (affiliation à la sécurité sociale, déclaration du médecin traitant, mutuelle) ?
- ✓ Le jeune possède-t-il un carnet de santé ?
- ✓ Si une situation de handicap est identifiée, le jeune bénéficie-t-il d'une notification MDPH ?
- ✓ Bénéficie-t-il d'un projet d'accueil individualisé (PAI) dans le cadre de sa scolarité ?
- ✓ Le mineur bénéficie-t-il d'un suivi médical régulier par un médecin généraliste pour ses vaccinations et le suivi de son développement ?
- ✓ Le jeune bénéficie-t-il d'un suivi médical régulier par des spécialistes (ophtalmologue, dentiste, orthodontiste, orthophoniste, allergologue, psychomotricien, psychiatre, psychologues, etc.) ?
- ✓ A-t-il bénéficié récemment d'un bilan de santé ?

2) Le suivi médical

Avec l'accord du jeune et de ses représentants légaux, un échange peut avoir lieu avec un professionnel et/ou un professionnel de santé sur les items suivants :

- ✓ Le jeune souffre-t-il d'une maladie physique chronique ?
- ✓ Souffre-t-il de troubles du développement psychomoteur, cognitif ou de troubles du neuro développement ?
- ✓ Souffre-t-il de difficultés psychiques (notamment dépression, anxiété, phobies, etc.) ?
- ✓ Se plaint-il de douleurs (maux de tête, de ventre, etc.) ?
- ✓ A-t-il fait l'objet d'hospitalisations ?
- ✓ A-t-il un traitement médical en cours ?
- ✓ A-t-il une obligation de soins (dans le cadre d'une mesure de sûreté, d'une peine ou d'un aménagement de peine) ?

3) Le rythme de vie

- ✓ Comment la journée de l'adolescent se déroule-t-elle ? Quelles activités rythment la journée du jeune ?
- ✓ Le jeune pratique-t-il une activité physique ?
- ✓ Quels sont les horaires des repas ?
- ✓ Où sont pris les repas (à table à la maison, dans sa chambre, dans une autre pièce, à l'extérieur) et avec qui ?
- ✓ A quelle heure se lève-t-il ? A quelle heure se couche-t-il ?
- ✓ Existe-t-il une problématique de sommeil (difficultés d'endormissement, manque de sommeil, mauvaise qualité du sommeil, cauchemars, rythme de sommeil décalé, etc.) ? Quelles sont les conséquences pour le jeune ? Cette problématique a-t-elle été évoquée avec un professionnel de santé ?

4) L'alimentation

- ✓ Existe-t-il une problématique liée à l'alimentation, telle que la quantité de nourriture, la qualité de la nourriture, le rythme des repas, les comportements alimentaires ? Quelles sont les conséquences pour le jeune ? Cette problématique a-t-elle été évoquée avec un professionnel de santé ?
- ✓ Le temps des repas est-il vécu comme un moment de plaisir ?
- ✓ Est-il vécu comme un moment partagé ?

5) L'hygiène et les vêtements

- ✓ Existe-t-il une problématique sur le plan de l'hygiène corporelle (aspect négligé, hygiène dégradée, caries multiples visibles, vêtements insuffisants, inadaptés à la saison ou à l'âge, en mauvais état ou à la mauvaise taille, etc.) ?
- ✓ Quelles sont les conséquences pour le jeune ? Cette problématique a-t-elle été évoquée avec un professionnel de santé ?

6) Les consommations et conduites addictives (alcool, tabac, drogues, jeux, écrans, etc.)

- ✓ Quel est le degré, la fréquence, les modalités de consommation (usage ponctuel ou fréquent et régulier, usage individuel ou collectif, usage festif, etc.) ?
- ✓ Quelles sont les conséquences de ces consommations pour le jeune ?
- ✓ Cette problématique a-t-elle été évoquée avec un professionnel de santé ?

7) La vie affective et sexuelle, la grossesse

- ✓ Le jeune a-t-il des relations amoureuses ?
- ✓ A-t-il une relation amoureuse stable ?
- ✓ A-t-il des relations sexuelles ?
- ✓ Utilise-t-il une contraception ?
- ✓ Se protège-t-il contre les infections sexuellement transmissibles (IST) ?
- ✓ La jeune a-t-elle déjà vécu une grossesse ou une interruption volontaire de grossesse (IVG) ?

En cas de grossesse⁵⁹ :

- ✓ La grossesse est-elle souhaitée par l'adolescente ?
- ✓ Les parents sont-ils informés de la grossesse ?
- ✓ Le père de l'enfant à naître est-il informé de la grossesse ?
- ✓ L'adolescente est-elle soutenue par le père de l'enfant à naître ? Par son entourage ? Est-elle rejetée ou isolée ?
- ✓ La grossesse est-elle déclarée ?
- ✓ L'adolescente bénéficie-t-elle d'un suivi médical dans le cadre de sa grossesse ?
- ✓ L'adolescente rencontre-t-elle des difficultés particulières (déclaration de grossesse tardive, déni de grossesse, absence de suivi prénatal, difficultés sociales, consommation de toxiques, violences, séparation, deuil, etc.) ?
- ✓ Que dit-elle de sa grossesse ?
- ✓ Comment la vit-elle ?
- ✓ Qu'est-il prévu pour accueillir l'enfant (par elle et par sa famille) ?

8) Les conduites à risques, violences subies et agies, violences sexuelles

- ✓ Le jeune a-t-il des conduites à risques (consommation de produits psychotropes, conduites sexuelles à risques, conduite routière sans permis, jeux dangereux, etc.) ?
- ✓ Ces conduites sont-elles fréquentes ?
- ✓ Ont-elles des conséquences pour le jeune ?
- ✓ Cette problématique a-t-elle été évoquée avec un professionnel de santé ?
- ✓ Le jeune a-t-il des comportements auto agressifs (automutilations, scarifications, tentatives de suicide) ?
- ✓ Ces comportements sont-ils fréquents ?
- ✓ Quelles sont les conséquences pour le jeune ?
- ✓ Cette problématique a-t-elle été évoquée avec un professionnel de santé ?

⁵⁹ Ces points sont à aborder avec les filles mais aussi avec les garçons dont la compagne/petite amie est enceinte.

Analyse et synthèse

1) Les besoins identifiés :

2) Les ressources identifiées :

3) Les hypothèses de travail éducatif, les objectifs de l'accompagnement éducatif et l'évaluation de leurs effets :

4) Le point de vue du jeune et de ses représentants légaux :

5) Partenaires à contacter :

Annexe 3 - BIBLIOGRAPHIE

A - Code de la justice pénale des mineurs

Partie législative et réglementaire.

Circulaire du 25 Juin 2021 présentant les dispositions du code de la justice pénale des mineurs.

B – Lois, circulaires, notes, référentiels et documents thématiques de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

- ✓ Note relative à la communication avec les publics non francophones, 3 juin 2022.
- ✓ Loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.
- ✓ Note relative à la place et au rôle des assistantes et des assistants de service social de la protection judiciaire de la jeunesse, 4 juin 2021.
- ✓ Note relative à la situation des mineurs non accompagnés faisant l'objet de poursuites pénales, 5 septembre 2018.
- ✓ Note relative à la prise en charge éducative des mineurs radicalisés ou en danger de radicalisation violente, 1^{er} août 2018.
- ✓ Note relative à l'action éducative conduite par le milieu ouvert auprès des jeunes détenu(es), 24 août 2017.
- ✓ Note relative à l'adaptabilité des modalités de prise en charge, 10 février 2017.
- ✓ Note DPJJ du 1^{er} février 2017 relative à la PJJ promotrice de santé : renouvellement 2017-2021.
- ✓ Note relative à l'action de la protection judiciaire de la jeunesse dans les parcours d'insertion scolaire et professionnelle des jeunes confiés, 24 février 2016.
- ✓ Loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.
- ✓ Notes relatives à l'action éducative en milieu ouvert et dans le cadre du placement judiciaire, 22 octobre 2015.
- ✓ Note relative à la mesure judiciaire d'investigation éducative, 23 mars 2015.
- ✓ Note d'orientation de la protection judiciaire de la jeunesse, 30 septembre 2014.
- ✓ Circulaire relative à l'orientation sur l'action éducative dans le cadre pénal, 2 février 2010.
- ✓ Plan stratégique national 2019-2022 http://intranet.justice.gouv.fr/site/dpjj/art_pix/PSN/2019-2022.pdf
- ✓ Référentiel des pratiques éducatives, deuxième édition, septembre 2022.
- ✓ Document thématique à l'appui des pratiques professionnelles relatif aux mineurs et aux réseaux de socialisation, juin 2017.
- ✓ Document thématique à l'appui des pratiques professionnelles relatif à l'emprise mentale des mineurs, février 2017.
- ✓ Guide parents, familles et professionnels dans le cadre judiciaire, avril 2015.
- ✓ Guide des pratiques professionnelles en investigation et action d'éducation, recueil de documents théoriques et méthodologiques, septembre 2012.

C - Textes des organismes de contrôle, Haute autorité de santé et autres organismes

- ✓ Santé publique France, Les compétences psychosociales : un référentiel pour un déploiement auprès des enfants et des jeunes, février 2022
- ✓ Rapport de la cour des comptes relatif à la mesure judiciaire d'investigation éducative, 2019.
- ✓ Les notes scientifiques de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, note numéro 20, novembre 2019, Neurosciences et responsabilité de l'enfant.
- ✓ Rapport de l'inspection générale de la justice relatif à la mesure judiciaire d'investigation éducative, 2018.
- ✓ Sénat, Rapport d'information n° 726 de M. AMIEL Michel, fait au nom de la mission réinsertion des mineurs enfermés, septembre 2018, p. 67 : <https://www.senat.fr/rap/r17-726-1/r17-726-1.html>
- ✓ Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, 2017.
- ✓ Recommandation de l'ANESM/HAS :
 - Cadre national de référence : évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger, livret 3, guide d'accompagnement à l'évaluation, janvier 2021,
 - Rapport de la mission d'évaluation de gouvernance de la protection de l'enfance, janvier 2015,
 - L'expression et la participation du mineur, de ses parents et du jeune majeur dans le champ de la protection de l'enfance, décembre 2014,
 - L'évaluation interdisciplinaire de la situation du mineur/jeune majeur en cours de mesure, avril 2013.
- ✓ « **Fiche 4. Les facteurs de risque, de protection et de désistance** », In : TULKENS Françoise. dir. *Conférence de consensus : Pour une nouvelle politique publique de prévention de la récidive*, Paris : Ministère de la justice, 2013. pp. 118-133.
 - <http://www.gip-recherche-justice.fr/conference-consensus/wp-content/uploads/2013/01/fiche-4-facteurs-de-risque-et-de-protection.pdf>
- ✓ Dossier MILDECA, « Jeunes et Addictions » et « Réponses du secteur de l'éducation à la consommation d'alcool, de tabac et de drogues », Brochure 10, coll. Politiques rationnelles et bonnes pratiques en matière d'éducation à la santé, UNESCO, 2018.
- ✓ Hors la Rue, « Mieux accompagner les mineurs contraints à commettre des délits, Guide d'intervention auprès des mineurs victimes de traite des êtres humains », 2020, https://www.infomie.net/IMG/pdf/mieux-accompagner-les-mineurs-contraints-a-commettre-des-de_lits-fr.pdf
- ✓ 70ème anniversaire de l'ordonnance du 2 février 1945, 2 février 2015 http://www.justice.gouv.fr/publication/o45_resume_2.pdf ;
- ✓ Infographie Ameli, liste des 20 examens obligatoires de suivi de la naissance à 16 ans.
- ✓ Guide des bonnes pratiques du recueil de la parole de l'enfant, Commission Violences faites aux Enfants et Adolescents du Comité national des Violences Intra Familiales (CNVIF) (www.cnvif.fr)
- ✓ Site internet de l'observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) : <https://onpe.gouv.fr>

D - Ouvrages et articles

- ✓ ALFÖLDI Francis ; DERRAIS Omar, « **Evaluer les situations de jeunes en cadre pénal : Un prototype élaboré de la méthode Alföldi** », *Les cahiers de l'Actif*, n°470-471, 2015. pp. 165-187.
- ✓ AMIGUET Olivier, JULIER Claude, ***L'intervention systémique dans le travail social : repères épistémologiques, éthiques et méthodologiques***, Editions IES, 2013.
- ✓ ANDRE Sophie, « **La mesure judiciaire d'investigation éducative** », *Actualités sociales hebdomadaires*, n°2912, 29 mai 2015. pp. 43-49.
- ✓ BLANC-SAHNOUN Pierre (sous la dir. de), ***Les pratiques de l'approche narrative***, InterEditions, 2008
- ✓ BLANC-SAHNOUN Pierre, DAMERON Béatrice (sous la dir. de), ***Comprendre et pratiquer l'approche narrative***, InterEditions, 2009.
- ✓ BONELLI Laurent, CARRIE Fabien, ***Radicalité engagée, radicalités révoltées - Une enquête sur les mineurs suivis par la protection judiciaire de la jeunesse***, Bibliothèque des rapports publics, La Documentation française, mars 2018
- ✓ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/184000167/index.shtml>
- ✓ BONTA James et ANDREWS D.A., ***Modèle d'évaluation et de réadaptation des délinquants fondés sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité***, 2006. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/rsk-nd-rspnsvty/rsk-nd-rspnsvty-fra.pdf>
- ✓ CHOQUET Luc-Henri (sous la dir. de), ESSEKI Karima, ***Protéger la jeunesse contre l'usage et le trafic de drogues***, Len, 2017, pp. 226-232 questionnaire « parlons trafic ».
- ✓ CORTONI Franca, « **Réduire la récidive : les programmes correctionnels** », In : TULKENS Françoise. dir. *Conférence de consensus : Pour une nouvelle politique publique de prévention de la récidive*, Paris : Ministère de la justice, 2013.
- ✓ https://conferenceconsensus.justice.gouv.fr/wpcontent/uploads/2013/01/contrib_franca_cortoni.pdf
- ✓ DE KETELE Jean-Marie, ROEGIERS, Xavier. ***Méthodologie du recueil d'informations***, Paris: De Boeck, 2015.
- ✓ ESSEKI Karima, « **Le travail éducatif auprès du mineur impliqué dans le trafic** », *Les cahiers dynamiques : Drogues et addictions*, n° 56, Erès, 2013, pp. 58-67.
- ✓ ESSEKI Karima 2016, « **Implication du mineur dans le trafic de cannabis : des postures et des outils pour améliorer le travail éducatif** », *Nouvelle revue de psychosociologie : Faire avec les drogues, quelles interventions ?*, n° 21, Erès, 2016, pp. 49-62.
- ✓ FARRINGTON David P., TTOFI, Maria M.; LOEBER, Rolf. « **Facteurs de protection contre la délinquance** », *Revue française de criminologie et de droit pénal*, n°2, 2014. pp. 39-64.
- ✓ FILIPPI Jessica, « **L'évaluation des mineurs délinquants : une entreprise peu axée sur la limitation de la récidive** », *Sociétés et jeunes en difficulté*, n°24, 2020. <https://journals.openedition.org/sejed/10522>
- ✓ HERZOG-EVANS Martine (sous la dir. de), « **La désistance, la face criminologique de la**

réinsertion », *Actualités juridiques pénales*, septembre 2010, pp. 376-380.

- ✓ JEAMMET Philippe, **Adolescences : repères pour les parents et les professionnels**, Paris, Syros, 2012 ; **Construire un adulte : pour un partenariat entre parents et professionnels**, Parsi, Bayard, 1998 ; *L'adolescence*, Paris, Solar, 2007.
- ✓ JUNG Céline, « **Investigation éducative en quête de vérité** », *Bulletin de la protection de l'enfance*, n°57/58, septembre-octobre 2013. pp. 05-09.
- ✓ LEBRETON David, **Conduites à risques**, PUF, 2013.
- ✓ MACE Aurélie, « **La fonction palliative de la mesure judiciaire d'investigation éducative** », *EMPAN*, n°103, 2016. pp. 65-66.
- ✓ MARTIN Lola, « **Les mesures d'investigation, première étape 'éducative' dans le parcours judiciaire d'un mineur** », *Passe murailles*, n°43, 2013. pp. 46-48.
- ✓ MARWAN Mohammed, dir. **Les sorties de délinquance : Théories, méthodes, enquêtes**, Paris : La découverte, 2012.
- ✓ MILLER William R., ROLLNICK Stephen, **L'entretien motivationnel, aider la personne à engager le changement**, InterEditions, 2013.
- ✓ MOYANO Olivier, **L'investigation du psychologue à la protection judiciaire de la jeunesse : 15 études de cas**, Paris : In Press, 2020.
- ✓ PAUL Maela, **La démarche d'accompagnement**, De Boeck, 2017.
- ✓ SA Sorithi, « **Justice des mineurs: la mesure judiciaire d'investigation éducative** », *TSA*, n°64, juillet-août 2015. pp. 32-37.
- ✓ VANRIETVELDE Philippe, « **Quand le RRSE entre en scène** », *Les cahiers dynamiques*, n°61, 2015. pp. 68-76.
- ✓ VIRAT Maël, « **Des éducateurs à la bonne place mais surtout à la bonne distance** » *Lien social* n°1256-2019.
- ✓ « **Emotions et travail éducatif** », *Les cahiers dynamiques* n° 71.
- ✓ YOUNG Dominique, « **L'éthique et la déontologie des professionnels de la PJJ** », *Les cahiers dynamiques* n°49.

Pour aller plus loin :

- ✓ ASSAF Sarah, « **La médiation transculturelle : outil d'évaluation en protection de l'enfance** », *Journal du droit des jeunes*, n°337, 2014. pp. 16-22.
- ✓ BARTEL-RADIC Anne, « **L'évaluation des compétences interculturelles** », *Les politiques sociales*, n°3-4, 2016. pp. 88-100.
- ✓ BILLIEUX Joël, ROCHAT Lucien, VAN DER LINDEN Martial, **L'impulsivité : ses facettes, son évaluation et son expression clinique**, Bruxelles : Mardaga, 2014.
- ✓ BLATIER Catherine. **La délinquance des mineurs. L'enfant, le psychologue, le droit**, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2014.

- ✓ BOPP-LIMOGE, Christiane, **Accompagner les parentalités : Le MOSIPE, outil d'évaluation et d'intervention**, Lyon : Chronique sociale, 2014.
- ✓ BORN Michel, GLOWACZ Fabienne, **Psychologie de la délinquance**, Bruxelles : De Boeck, 2017.
- ✓ BOUCHER Manuel, dir. **Jeunesses de rue. Représentations, pratiques et réactions sociales**, Paris : L'Harmattan, 2016.
- ✓ CANONGE Xavier, PEDINIELLI Jean-Louis, **Le regard de travers : Adolescence et délinquance**, Paris : Armand Colin, 2014.
- ✓ CANTIN Stéphane, POULIN, François, MARTEL-OLIVIER Elisabeth, « **Les caractéristiques des amis comme facteurs de risque et de protection associés à la victimisation par les pairs** », *Revue de psychoéducation*, Vol.39, n°2, 2010. pp. 143-163.
- ✓ CAYATTE Gilles, réal. **Immigration et délinquance**, Paris : Yami 2, 2014. [DVD]
- ✓ CHANTRAINE, Gilles. **Par-delà les murs : expériences et trajectoires en maison d'arrêt**, Paris : Presses universitaires de France, 2004.
- ✓ COUTANCEAU R., LACAMBRE M., « **De l'évaluation pluridisciplinaire aux stratégies thérapeutiques** », In: COUTANCEAU R., dir., DAMIANI C., dir., LACAMBRE M., dir. *Victimes et auteurs de violence sexuelle*, Paris: Dunod, 2016. pp. 145-160.
- ✓ COUTANCEAU Roland, dir., SMITH, Joanna, dir, **La violence sexuelle: approche psycho-criminologique. Evaluer, soigner, prévenir**, Paris : Dunod, 2010.
- ✓ DAYAN Jacques, « **Le puzzle de la délinquance des jeunes filles: un champ de recherches ouvert** », *Adolescence*, Vol.36, n°1, 2018. pp. 13-21.
- ✓ DERIVOIS Daniel, **Les adolescents victimes/délinquants. Observer, écouter, comprendre, accompagner**, Bruxelles : De Boeck, 2010.
- ✓ DIEU Erwan, TESTOURI Linda, SOREL Olivier, « **Proposition d'une méthodologie d'évaluation de l'identité en voie de radicalisation** », *Revue internationale de criminologie et de police technique*, Vol.72, n°4, 2020. pp.457-483.
- ✓ DOUVILLE Olivier, « **Enfant et adolescents en danger dans la rue: quel diagnostic? Quelles préconisations?** », *Enfances et Psy*, n°67, 2015. pp. 65-80.
- ✓ DUPRET Marie-Astrid, « **Délinquance juvénile: l'imaginaire de l'acte** », *Cliniques*, n°10, 2015. pp. 140-153.
- ✓ FAVEZ Nicolas, **L'examen clinique de la famille. Modèles et instruments d'évaluation**, Wavre : Mardaga, 2011.
- ✓ GAILLARD Bernard, **Adolescents qui dérangent. Entre différenciation et provocation. Approche psychopathologique et psycho criminologique**, Paris : L'Harmattan, 2009.
- ✓ GAMET Marie-Laure, **Les violences sexuelles des mineurs, Victimes et auteurs: de la parole au soin**, Dunod, 2010.
- ✓ GENEVOIS Geneviève, « **Clinique développée auprès de mineurs délinquants** », *Le journal des psychologues*, n°327, 2015. pp. 32-37.
- ✓ GIMENEZ C., BLATIER C., PAULICAND M., PEZ O, « **Précocité de l'activité délinquante**

auto-déclarée du mineur et facteurs familiaux », *Revue canadienne de psycho-éducation*, Vol.37, n°1, 2008. pp. 47-77.

- ✓ GLOWACZ Fabienne, BORN Michel, « **Racines développementales et processus psychologiques de la délinquance juvénile violente** », In : CUSSON Maurice, dir., GUAY Stéphane, dir. ; PROULX, Jean, dir. ; CORTONI, Franca, dir. *Traité des violences criminelles. Les questions posées par la violence, les réponses de la science*, Montréal : Hurtubise, 2013. pp. 47-66.
- ✓ GUMY, Christel. **Jeune dans sa tête. Une histoire critique du cerveau adolescent**, Genève : Métis Presses, 2018.
- ✓ HALIDI Adjimaël Ibrahim. **Délinquance et immigration : un lien avéré ? Etude sur les mineurs délinquants détenus dans les Bouches-du-Rhône**, Paris : L'Harmattan, 2017.
- ✓ HALLEGUEN, Marine ; MORI, Serge. **L'adolescent délinquant ou la fureur de dire**, Paris : L'Harmattan, 2015.
- ✓ HATZFELD, Marc. **Les Lascars. Une jeunesse en colère**, Paris : Autrement, 2011.
- ✓ HAYEZ, Jean-Yves, **La destructivité chez l'enfant et l'adolescent. Clinique et accompagnement**, Paris : Dunod, 2007.
- ✓ HOUZEL Didier (sous la dir. de), **Les enjeux de la parentalité**, Erès, 1999.
- ✓ JAQUIER, Véronique, LUCIA Sonia, « **Délinquance, victimation et facteurs de risque : différences et similitudes entre les filles et les garçons** », *Déviance et société*, Vol.36, n°2, 2012. pp. 171-192.
- ✓ KHAÏAT Lucette, MARCHAL, Cécile, **Enfance dangereuse, enfance en danger ? : l'appréhension des écarts de conduite de l'enfant et de l'adolescent**, Ramonville Saint-Agne : Éres, 2007.
- ✓ LACOURSE Eric, « **Les trajectoires de conduites agressives de l'enfance à l'âge adulte** », In : CUSSON Maurice, GUAY Stéphane, PROULX Jean, CORTONI Franca, *Traité des violences criminelles. Les questions posées par la violence, les réponses de la science*, Montréal : Hurtubise, 2013. pp. 21-46.
- ✓ LE GOAZIOU Véronique, **La violence des jeunes : punir ou éduquer ?**, Paris : Fabert, 2016
- ✓ LE GOAZIOU Véronique, MUCCHIELLI Laurent, **La violence des jeunes en question**, Nîmes : Champ social, 2009.
- ✓ LEMAIRE Nathalie, « **Modèle et méthode pour l'évaluation clinique de la vulnérabilité identitaire narcissique. Comprendre et prévenir les conduites inadaptées chez l'adolescent** », In : POURTOIS, Jean-Pierre, dir. ; DESMET, Huguette, dir. *La Bientraitance en situation difficile. Comment soutenir des enfants et des adolescents vulnérables*, Paris : L'Harmattan, 2006. pp. 75-91. MAUGER, Gérard. **La sociologie de la délinquance juvénile**, Paris : La Découverte, 2009.
- ✓ MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE, **Guide méthodologique de la démarche de diagnostic partagé sur l'errance et la grande marginalité des jeunes**, 1999.
- ✓ MOHAMMED Marwan, **La formation des bandes : entre la famille, l'école et la rue**, Paris : Presses universitaires de France, 2011.
- ✓ MOHAMMED Marwan, ; MUCCHIELLI Laurent, **Les bandes de jeunes. Des « blousons**

noirs » à nos jours, Paris : La découverte, 2007.

- ✓ MONOD Jean, **Les barjots : essai d'ethnologie des bandes de jeunes**, Paris : Hachette, 2006.
- ✓ MUCCHIELLI Laurent, **La délinquance des jeunes**, Paris : La documentation française, 2014.
- ✓ MUCCHIELLI Laurent, « **L'évolution de la délinquance des mineurs. Données statistiques et interprétation générale** », *Agora débats/jeunesse*, n°56, 2010. pp. 87-101.
- ✓ MUCCHIELLI Laurent, **Transformations de la famille et délinquance juvénile**, Paris : La documentation française, 2001.
- ✓ PILON Mathieu, SEGUIN Jean-R, « **Neuropsychologie des comportements antisociaux et de l'agression physique** ».
- ✓ CORTONI Franca, *Traité des violences criminelles. Les questions posées par la violence, les réponses de la science*, Montréal : Hurtubise, 2013. pp. 391-412.
- ✓ PONCELA Pierrette, **Délinquances des jeunes. Quels actes ? Quelles réponses juridiques ?**, Paris : L'Harmattan, 2009.
- ✓ PUAUD David, GONCALVES Stéphane, **Jeunes en voie de radicalisation : mythes, réalités et travail éducatif**, Paris : Fabert, 2018.
- ✓ RAOULT Patrick-Ange, **L'agir criminel adolescent. Clinique et psychopathologie des agirs**, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2008.
- ✓ ROBIN Pierrine, GREGOIRE Patrick, **L'évaluation participative des situations familiales**, Paris : Dunod, 2012.
- ✓ SICOT François, « **Conflits de culture et déviations des jeunes de banlieue** », *Revue européenne des migrations internationales*, Vol.23, n°2, 2007. pp. 29-56.
[Document consulté le 27 janvier 2021 et accessible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/remi/4168>]
- ✓ TARDIF Monique, JACOB Martine, QUENNEVILLE Robert, PROULX Jean, **La délinquance sexuelle des mineurs. Approches cliniques**, Québec : Presses de l'université de Montréal, 2012.
- ✓ TENCE Jacques, MILJKOVITCH Raphaële, « **Méthodes d'investigation de la famille** », In : ANGEL Pierre, MAZET Philippe, *Guérir les souffrances familiales*, Paris : Presses universitaires de France, 2004.
- ✓ TOURNYOL DU CLOS Lorraine, TOURNYOL DU CLOS Sébastien, **La délinquance des jeunes : les profils, les causes, les évolutions**, Paris : L'Harmattan, 2007.
- ✓ TOURNYOL DU CLOS Lorraine, « **Comment construire une analyse économique des causes et mécanismes d'un mal-être particulier des enfants ? La délinquance juvénile en France** », In : ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DEMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE (AIDELF). *Enfants d'aujourd'hui, diversité des contextes, pluralité des parcours*, Aubervilliers : AIDELF, 2006. pp. 881-897.
- ✓ <https://www.erudit.org/fr/livres/actes-des-colloques-de-lassociation-internationale-des-demographes-de-langue-francaise/enfants-daujourd'hui-diversite-contextes-pluralite-parcours-actes-colloque-dakar/001330co/>

- ✓ TYRODE Yves, BOURCET Stéphane, ***Les Adolescents violents. Clinique et prévention***, Paris : Dunod, 2006.
- ✓ VIAUX Jean-Luc, « **L'évaluation des compétences parentales ? Quelle expertise ?** », In : GABEL Marceline, LAMOUR Martine, MANCIAUX Michel, *La Protection de l'enfance : maintien, rupture et soins des liens*, Paris : Fleurus, 2005. pp. 85-108.
- ✓ ZANNA Omar, ***Restaurer l'empathie chez les mineurs délinquants***, Paris : Dunod, 2010.

GLOSSAIRE

A

AE	Assistance éducative
AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AFPA	Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
ARS	Agence régionale de santé
ASR	Attestation de sécurité routière
ASE	Aide sociale à l'enfance
ASS	Assistant de service social

C

CAF	Caisse d'allocations familiales
CASF	Code de l'action sociale et des familles
CEJ	Contrat d'engagement jeune
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CJPM	Code de la justice pénale des mineurs
CLIS	Classe pour l'inclusion scolaire
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CMP	Centre médico psychologique
CPS	Compétences psychosociales
CPU	Commission pluridisciplinaire unique
CRIP	Cellule de recueil de l'information préoccupante

D

DPJJ	Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
DIPC	Document individuel de prise en charge
DUP	Dossier unique de personnalité

E

EPE	Etablissement de placement éducatif
EPM	Etablissement pénitentiaire pour mineurs
ENPJJ	Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse
EPIDE	Etablissement public d'insertion de la défense
E2C	Ecole de la seconde chance

F

FJT	Foyer jeunes travailleurs
------------	---------------------------

H

HAS Haute autorité de santé

I

IST Infections sexuellement transmissibles
IVG Interruption volontaire de grossesse

J

JAP Juge de l'application des peines
JE Juge des enfants
JI Juge d'instruction
JLD Juge des libertés et de la détention
JR Justice restaurative

L

LPJ Loi de programmation et de réforme pour la justice

M

MAICS Mineur auteur d'infraction à caractère sexuel
MDA Maison des adolescents
MDPH Maison départementale des personnes handicapées
MEAT Mission éducative auprès du tribunal
MEJ/P Mesure éducative judiciaire/provisoire
MISP Mission d'insertion scolaire et professionnelle
MJIE Mesure judiciaire d'investigation éducative
MNA Mineur non accompagné

O

OPP Ordonnance de placement provisoire
OMS Organisation mondiale de la santé

P

PAI Projet d'accueil individualisé
PACEA Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
PARCOURS Logiciel de la protection judiciaire de la jeunesse qui recense tous les éléments du parcours du jeune et assure le suivi de l'activité des services et établissements
PCPC Projet conjoint de prise en charge
PE Placement extérieur

PEAT	Permanence éducative auprès du tribunal
PIX	Plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PMI	Protection maternelle et infantile
PPU	Projet pédagogique d'unité
PSC1	Prévention et secours civique de niveau 1
PSN	Plan stratégique national
PTF	Pôle territorial de formation

Q

QM	Quartier des mineurs
-----------	----------------------

R

RDZ	Retour de zone de guerre (mineurs de)
RLC	Référent laïcité citoyenneté
RRSE	Recueil de renseignements sociaux éducatifs
RUE	Responsable d'unité éducative

S

SAH	Secteur associatif habilité
SEAT	Service éducatif auprès du tribunal
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
STEMO/I	Service territorial éducatif de milieu ouvert/et d'insertion

T

TE ou TPE	Tribunal pour enfants
TEH	Traite des êtres humains
TIG	Travail d'intérêt général
TJ	Tribunal judiciaire

U

UEAJ	Unité éducative d'activités de jour
UEAT	Unité éducative auprès du tribunal
UEHC	Unité éducative d'hébergement collectif
UHED/R	Unité éducative d'hébergement diversifié/renforcé
UEMO	Unité éducative de milieu ouvert
ULIS	Unités localisées pour l'inclusion scolaire

The first part of the paper discusses the importance of the research and the objectives of the study. It then moves on to a literature review, which provides a background on the topic and identifies the gaps in the existing research. The methodology section describes the research design, data collection, and analysis. The results section presents the findings of the study, and the conclusion summarizes the main points and offers suggestions for future research.

The research was conducted in a systematic and rigorous manner, following the principles of good research practice. The data was collected from a representative sample of the population, and the analysis was carried out using appropriate statistical methods. The results of the study are presented in a clear and concise manner, and the conclusions are based on the evidence gathered.

The findings of the study have important implications for the field of research, and they provide valuable insights into the issues being studied. The research also highlights the need for further investigation in this area, and it offers suggestions for how this can be achieved.

In conclusion, the research has shown that there is a need for further investigation in this area, and it has provided valuable insights into the issues being studied. The findings of the study have important implications for the field of research, and they provide valuable insights into the issues being studied.